

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

À 20 ans, les CEF fragiles... malgré les millions

HANDICAP PSYCHIQUE ET PAUVRETÉ

Attention aux amalgames

P.10

MATIÈRE À PENSÉES

La clinique de l'anecdotique

P.16





**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



MOBILISATION DE RÉSIDENTS, CHARGE DE TRAVAIL IMPORTANTE, EFFORTS EXCESSIFS

Protégez les salariés de votre établissement

Les troubles musculosquelettiques ont un impact fort sur la santé de vos salariés et sur leur bien-être au travail : désinsertion professionnelle, lombalgies chroniques, inaptitudes...

Découvrez comment agir avec TMS Pros sur
www.ameli.fr/entreprise

LA VERSION NUMÉRIQUE EST DISPONIBLE SUR WWW.LIEN-SOCIAL.COM

6 SOCIAL ACTU

7  **LA PLUME** DE CÉLIA CARPAYE
Un entretien **ordinaire** ?

8  **L'HUMEUR** DE JACQUES TRÉMINTIN
Universalisme
ou apartheid ?

9  **SUR LE VIF** PAR ÉTIENNE LIEBIG
Mauvais genre

10 **DÉCRYPTAGE** PAR MARIETTE KAMMERER
HANDICAP PSYCHIQUE ET PAUVRETÉ
Attention aux amalgames

11 *Dans Lien Social* il y a 30 ans

12 **ANGLE DROIT**
RSA SOUS CONDITION
Beaucoup de bruit pour rien ?

14 **PAROLES DE MÉTIERS**
L'outil informatique a-t-il trop envahi
le cadre du travail professionnel ?



16 **MATIÈRE À PENSÉES**
La clinique de l'anecdotique

18 DOSSIER PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

À 20 ans, les CEF fragiles... malgré les millions

22 **TÉMOIGNAGES**
Entre les murs

24 **ENTRETIEN** AVEC ALICE GAIA
L'impression, d'un cercle vicieux



26 **ÉCHOS DU TERRAIN**
Handicap et habitat :
penser les dispositifs d'accompagnement

28 **ESPACE DU LECTEUR**
➤ Les directeurs ne doivent pas être des chefs d'entreprise

31 **OFFRES D'EMPLOI**

32 **ROMAN-PHOTO**
Les femmes de l'ombre
CINÉMA
Bon pasteur, (très) mauvais éducateur



LIVRES
inégalités à l'école

34

L'œil et l'oreille

Découvrez nos **billettistes**



AGIR POUR LE FAIRE

DE VINCE

Paru sur le site le 25 octobre 2022

« **D**es mains d'éduc pour serrer, empoigner, consoler, saluer, dessiner, encourager, étreindre, écrire, servir, apaiser, jouer, contenir, secouer, sécher des larmes, pousser, tirer, signifier, réparer, séparer, retenir, soutenir, porter, élever, relever, soigner, envelopper, applaudir, soulever... Et on ose me dire que je n'ai pas un métier manuel? »

C'est en ces termes que j'aime définir mon métier quand revient la fameuse question « *mais spécialisé en quoi ?* ». Il me semble fondamental de donner sens à l'action éducative à travers l'agir alors que les politiques publiques se font de plus en plus suspicieuses sur notre utilité sociale.

Au moment où je vous parle, des services de prévention spécialisée sont menacés de déconventionnements au prétexte de leur manque de lisibilité, des lits d'accueil d'urgence sont fermés alors que la précarité ne cesse d'augmenter, l'activité psychiatrique subit des coupes budgétaires arbitraires dans le déni absolu de l'augmentation massive des troubles psychiques... Ces réalités politiques ne sont que quelques exemples flagrants de l'état du secteur sur lequel Michel Chauvière (1) nous alerte pourtant depuis un certain nombre d'années en évoquant « *une discrète chalandisation* ».

Désormais, cette marchandisation n'est même plus « discrète ». Elle s'affiche à travers des pratiques décomplexées et arrogantes. Les organisations, qui ne soulèvent plus que des questions de rationalisation, d'ajustements budgétaires, de prix de journées et d'équilibres économiques dans leur jargon technique, ont perdu le sens des valeurs. Elles n'ont que faire du toucher, du geste, du prendre le temps de faire. Les nouvelles mains du travail social sont des mains de comptable, insensibles à la peau et incapables d'essuyer des larmes. Il est grand temps de se retrousser les manches pour redevenir des acteurs du faire-lien. Le « care » d'aujourd'hui n'est plus qu'un concept fourre-tout qui ne prend finalement soin que de portefeuilles. Une solution ? Il me semble que l'action sociale ne trouvera son salut que dans l'affirmation de technicités assumées où les mains sauront retrouver leurs forces. Il faudra sans doute oser dire non aux commandes d'entretiens minutés, comme aux logiques de rentabilité de l'acte.

L'étreinte bienveillante d'un enfant en souffrance ne se chiffre pas. Elle se vit. Le temps de l'accompagnement se respire, dans une temporalité qui doit échapper à toute forme de contrainte technocratique. Il y a des indicateurs qualitatifs de l'action éducative, comme le sourire d'un SDF devant une main tendue, qui ne trouveront jamais de place dans des grilles d'évaluation. Et c'est tant mieux ! Le meilleur moyen de défendre le sens de nos métiers, c'est sans doute de continuer à les exercer dans le respect de nos intuitions éthiques, en s'affranchissant consciemment de tout ce qui vise à nous ligoter.

(1) *Trop de gestion tue le social, essai sur une discrète chalandisation*, Michel Chauvière, Éd. La Découverte, collection Alternatives Sociales, 2007.



SONIA

DE LUDWIG

Paru sur le site le 10 novembre 2022

Elle dort dehors. Elle, c'est Sonia, 42 ans et plus toutes ses dents depuis son agression, il y a un an en pleine nuit, par trois individus ivres et violents. Depuis, de foyers en haltes de nuit, elle erre à la recherche d'une place d'hébergement qui lui permettrait de dormir en toute sécurité.

Mais voilà que le gouvernement décide de supprimer sept milles supplémentaires en hébergement d'urgence en 2023. Qui s'ajoutent ainsi aux sept milles places déjà supprimées depuis le mois de janvier 2022, initialement créées pendant la crise du covid. Une décision incompréhensible alors que s'aggravent la pauvreté et une augmentation des demandes d'hébergement d'urgence. [...]

Lire la suite du billet sur www.lien-social.com



MAIS OÙ EST PASSÉ LE SONNET DU TROU DU CUL ?

DE LA PLUME NOIRE

Paru sur le site le 3 novembre 2022

François Durand, éducateur spécialisé de son état, défait la boucle de sa ceinture et les boutons de son pantalon. Il le baisse, accompagné de son slip, jusqu'aux chevilles pour s'asseoir sur la lunette des WC et ainsi se délester d'un lourd fardeau. Une fois installé, il pose son regard sur la porte pour y lire les poèmes affichés par son collègue Jérôme Cabriole. La plupart d'entre eux ont disparu et à la place, au centre de la porte, placardé, un immense mot écrit au feutre rouge [...]

Lire la suite du billet sur www.lien-social.com

En accès libre
sur le site
www.lien-social.com



par Jacques Trémintin

Peut-on éduquer dans l'enfermement ?

Certaines pédagogies dites « de la liberté » revendiquent le droit pour l'enfant de grandir sans autres contraintes que celles qu'il se fixe lui-même dans sa découverte de l'apprentissage de la vie. À l'inverse, la pédagogie noire - concept créé par la pédagogue allemande Katharina Rutschky et popularisé par Alice Miller - cherche à briser sa volonté et à le soumettre à l'adulte, seul à même de redresser sa nature considérée par essence comme mauvaise. Dans ses relations éducatives avec l'enfant, chaque adulte fait jouer le curseur sur la graduation entre ces deux extrémités. À quel registre les adolescents placés en centre éducatif fermé (CEF) sont-ils confrontés ? La socialisation qu'ils connaissaient et pratiquaient quotidiennement avant leur admission, peut se résumer en une phrase : « je fais

ce que je veux quand je veux ». Or, ils ne sont pas nés pour vivre sans limite, sans respect d'autrui, dans l'immédiateté, l'impulsivité et la désaffection. Ce qu'ils sont devenus, ils le doivent au parcours chaotique dont ils ont été victimes. Mais il faut leur imposer un « arrêt d'agir » comme le disent les Québécois, pour qu'ils cessent de se faire autant de mal qu'ils en font aux autres. S'agit-il de les enfermer ou de les contenir ? De réduire leur liberté ou de limiter leur toute-puissance ? De les confronter à l'autorité ou de les ajuster aux exigences du vivre-ensemble ? De leur imposer une coercition limitant leurs dérives ou de leur fixer des limites sécurisantes pour eux comme pour les autres ? Les CEF ne font qu'alterner en permanence entre les options composant ces alternatives, passant de la première à la seconde et inversement.



LIEN SOCIAL • Directeur de la publication : André Jonis
Rédactrice en chef : Katia Rouff-Fiorenzi - katia.rouff@lien-social.com
Rédactrice en chef adjointe : Myriam Léon - Chef de rubrique : Jacques Trémintin
Rédacteurs : Célia Carpaye - Étienne Liebig
Ont collaboré à ce numéro : Mariette Kammerer - Armandine Penna - Thomas Sévignon
Dessinateur : Jiho - Maquette : Mélanie Tyburn
A collaboré à la mise en page - Webmaster : Djamilia Lagarde
Abonnements, vente : Chantal Barcelo - abonnement@lien-social.com
Publicité : Apolline Chaminade - la-regie@lien-social.com
Offres d'emploi : Marie-Hélène Clauzel - marie-helene.clauzel@lien-social.com
Comptabilité : Isabel Mbengui - isabel.mbengui@lien-social.com
Principaux associés : André Jonis - Rémy Dorvault - Jean-Luc Martinet

LIEN SOCIAL - Bimensuel
SARL au capital de 7622,45 €
Gérant : André Jonis
Fabrication : Evoluprint - Brugières (certifié Imprim'vert, PEFC et FSC)
 
Abonnement : 149 €/an pour 22 n°
Prix au n° : 7,50 €
Commission paritaire : 0623 T 83295
ISSN 0994 - 1819
N° SIRET 347 557 688 00038
code APE 5814Z
Dépôt légal à parution



À la Madelaine-sous-Montreuil (Hauts-de-France), le gîte Les Bobos à la ferme (1), géré par le Laboratoire du répit, accueille les personnes en situation de handicap et leurs aidants pour des séjours sur mesure avec le soutien de relayeurs, des travailleurs sociaux compétents et diplômés • Ils les accompagnent notamment dans leur programme d'activités avec leur véhicule personnel. Pour permettre aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant de bénéficier des mêmes sorties en milieu ordinaire que les autres, l'équipe a acheté un bus adapté appelé Bobomobile. Il est utilisé par les relayeurs ou les aidants lors des séjours de répit ; il dépanne les familles aidantes modestes de ce territoire rural et les bénévoles qui les soutiennent (rendez-vous médicaux, sorties, etc.) ; il permet aux personnes à mobilité réduite du territoire de bénéficier de la séance Snoezelen offerte un samedi par mois par Le Laboratoire du répit.. Une formule qui roule depuis le 28 septembre dernier, Journée nationale des aidants.

(1) À lire : *Droit au répit : ensemble et tranquilles*, dans le dossier *Dépendance. Aider les aidants*, publié dans *Lien Social* n° 1292 du 30 mars 2021.

Contact : bonjour@lesbobosalaferme.fr



RETROUVEZ PLUS D'ACTUS :



www.lien-social.com



Lien Social



[revue.liensocial](https://www.instagram.com/revue.liensocial)



@LienSocial



Le DPA-PC, une pratique professionnelle innovante

Les travailleurs sociaux, les intervenants du champ de la santé, les responsables de services confrontés à un monde complexe et à ses paradoxes, cherchent à appréhender cette complexité – celle des personnes qui s'adressent à leurs services mais aussi celle des institutions, de la société et des mondes sociaux. Le Développement du Pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC) leur propose d'adopter une posture réflexive et critique sur leur pratique professionnelle. Il revient vers ce qui fait le sens premier du travail social : l'accompagnement et l'émancipation des personnes, à partir d'une problématisation des situations rencontrées plutôt que par la formulation de réponses prescrites, incluses dans les dispositifs sociaux. Le point d'appui de cette démarche repose sur la participation, la reconnaissance de ce qui est possible dans « l'ici et maintenant » et non sur une injonction à agir.

Les politiques sociales 2022, n°1-2



Savoir ou ne pas savoir

Cette question trouve de multiples occurrences dans le champ de l'adoption. Savoir, c'est faire entrer des représentations dans le champ cognitif, c'est avoir un acquis, une certaine maîtrise d'un domaine. Savoir, c'est disposer de repères, pouvoir comprendre. Savoir, c'est rassurant. Ce fil rouge est l'occasion d'évoquer bien d'autres aspects de cette riche et passionnante clinique, permettant ainsi d'en savoir encore un peu plus...

Enfance & Psy, n°93



Osons le genre

La mutation anthropologique actuelle avec les progrès de l'égalité hommes/femmes, les mouvements féministes, LGBTQIA+, les études de genre etc. représentent l'occasion de questionner les souffrances contemporaines et nos manières de penser dans nos cliniques la question du genre. Au-delà des polémiques, aborder cette thématique apparaît nécessaire, voire urgent, au risque sinon de se trouver en rupture avec ce qui se produit dans l'espace citoyen. — *Cahiers de psychologie clinique, n°59*

VIOLENCES CONJUGALES

Aide universelle d'urgence



Le 20 octobre, le Sénat a adopté à l'unanimité en première lecture la proposition de loi de Valérie Létard (Union centriste) sur la création d'une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Une aide sous forme de prêt à taux zéro accordée par les caisses d'allocations familiales et versée en trois mensualités, assortie d'un accompagnement social et professionnel. « Dès 2008, Valérie Létard a participé à l'élaboration d'une circulaire mettant en place des référents sur l'ensemble du territoire concernant les victimes de violences conjugales, rappelle Laurent Liotard, responsable du service Violences conjugales de l'association Accueil 9 de Cœur dans le Nord-Pas-de-Calais. C'est le premier grand dispositif de prévention et de lutte contre ce fléau porté par l'État », explique celui qui a été responsable de cette mission sur l'ensemble du département entre 2008 à 2018. Dix années qui ont permis la production des diagnostics et états des lieux sur les manquements face aux violences conjugales, notamment la création et le déploiement sur l'ensemble du territoire d'un nouveau dispositif pour les victimes nommé Accueil de jour. Depuis, le législateur a permis d'étoffer les réponses à travers différentes lois de protection, d'éloignement, de bracelet antirapprochement, de téléphone grave danger, etc. Accueil 9 de Cœur a été site pilote pour porter le dispositif sur l'arrondissement de Lens et précurseur sur différentes actions, outils, et autres dispositifs concernant la prévention et la lutte contre les violences conjugales. « Cette proposition de loi constitue une continuité du renforcement de la prise en compte des institutions de ces situations tragiques, il s'agit d'une avancée certaine. » Le Sénat a complété la proposition de loi par des amendements adoptés en commission puis en séance publique. Le texte ainsi modifié a été transmis à l'Assemblée nationale.

LA PLUME
DE CÉLIA CARPAYE



Un entretien ordinaire ?

C'était un entretien somme tout assez banal, un entretien comme on en vit parfois quand on est une femme et qu'on décide d'avoir un enfant, un entretien du genre où on tortille des mains, le ventre encore invisible, avec la conscience de transgresser la loi d'un travail dévot, pour annoncer que bientôt, nous nous arracherons au travail et donnerons naissance à un minuscule humain. C'était ce genre d'entretien et j'annonçais donc l'événement à venir à un directeur fort prolix et peu décontenancé. Si prolix et si peu décontenancé qu'il installa derrière son bureau, le corps affaissé sur un fauteuil à l'assise large et moelleuse, il n'eut aucune gêne à me demander si j'envisageais d'allaiter cette chose dans mon ventre qui, pour l'heure, avait la taille d'un haricot rouge. Ma surprise me fit muette et lui permit d'enchaîner, guilleret : « *le lait de la mère est ce qu'il y a de meilleur pour le bébé, vous savez, yeux sur mes seins, c'est vraiment important l'allaitement, vraiment important, yeux sur mon ventre, moi j'ai grandi dans un monde où tous les bébés étaient allaités, yeux sur mes seins, c'est ce qu'il y a de mieux, croyez-moi* ». Pendant longtemps, je n'ai vu dans cette entrevue qu'une facétie à raconter à mes ami.e.s en levant les yeux au ciel ; il a fallu des années pour que je prenne conscience du caractère déplacé de ces commentaires et que j'assume l'inconfort que j'avais ressenti alors que j'étais forcée d'écouter ses conseils, contrite sur une chaise à l'assise trop dure. Aujourd'hui, je me demande s'il questionnait aussi les hommes attendant un enfant ; leur demandait-il s'ils prendraient un congé parental, « *c'est important d'être là, vraiment important* », s'ils envisageaient de prendre leur part de charge mentale, « *les bébés ont vraiment besoin de votre présence, s'ils comptaient se lever la nuit, les mères n'ont pas à tout gérer seules* ». Je me demande et je sais, comme vous savez, que non, jamais homme n'aura connu telle ingérence sur son corps et ses nuits.



L'HUMEUR
DE JACQUES TRÉMINTIN

Universalisme ou apartheid ?

A votre réveil, les rayons du soleil viennent frapper « l'attrape-rêve » accroché sur le mur, détruisant les cauchemars qui y sont restés coincés. Mauvaise pioche. Vous sortez de dessous votre drap décoré de hiéroglyphes. Cela commence mal. Vous enfillez vos tongs. C'est mal parti. Vous revêtez ce boubou où vous vous sentez si à l'aise. Vous aggravez votre cas. Vous avalez votre café. Vous n'êtes plus à sauver. À la cantine, vous choisissez au menu un curry d'agneau. Vous vous enfoncez. En fin d'après-midi, vous vous rendez à votre séance hebdomadaire de yoga. Vous êtes un inconscient. En rentrant chez vous, vous délaissez votre télé, pour vous adonner à votre dernière passion : la calligraphie arabe. Vous le faites exprès ? Gagné par le sommeil, vous rejoignez votre futon japonais. Vous récidivez. Il faut qu'on vous le dise : en vous emparant de ce qui appartient à d'autres cultures, sans avoir obtenu leur autorisation préalable, vous vous rendez coupable « d'appropriation culturelle ». Car l'attrape-rêve appartient à la tradition amérindienne, les hiéroglyphes sont égyptiens, les tongs se sont inspirées des zoris japonaises, le café est d'origine éthiopienne, le curry d'agneau servi ce jour-là est cuisiné selon une recette du Pendjab, le yoga est une discipline inventée en Inde, la calligraphie arabe n'est pas née au cœur de l'Occident chrétien, quant au futon il nous vient lui aussi du Japon ! Combattre l'appropriation culturelle reviendrait-il à enfermer chaque peuple dans sa spécificité ? Respecter les minorités passe-t-il par la création de nouveaux apartheid ? Défendre la diversité implique-t-il d'édifier des nouveaux murs entre les cultures ? Le brassage mondial des coutumes, l'échange universel des pratiques, l'influence réciproque sont élevés ici au rang d'offenses et d'atteintes à l'intégrité morale des minorités que l'on veut replier sur d'étroites revendications ethnocentrées. La lutte contre les discriminations est à nouveau pervertie.

SOCIAL ACTU

DROITS DE L'ENFANT

Une délégation tant attendue



Enfants rapatriés de Syrie, mineurs non accompagnés, recentralisation de l'aide sociale à l'enfance (ASE), pédopornographie... Les sujets les plus brûlants ont été abordés le 25 octobre durant la première séance de la délégation parlementaire aux droits de l'enfant. À cette occasion, Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'enfance, était auditionnée et a tenté de répondre aux questions des vingt-neuf membres de la délégation provenant des différents groupes. L'instance, créée le 13 septembre dernier, est présidée par la députée Modem Perrine Goulet. « Nous avons salué cette réaction que nous attendions depuis une vingtaine d'années. Nous espérons de pas patienter aussi longtemps pour qu'une délégation soit créée au Sénat », a réagi Salvatore Stella, président du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (CNAEMO) qui se définit comme « une cellule de veille de l'actualité concernant les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse et une force d'interpellation et de proposition ». Fini les commissions parlementaires occasionnelles et parcelaires. La délégation va permettre une évaluation continue des actions autour de la protection de l'enfance et de l'application réelle de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Salvatore Stella espère maintenant que la concertation sera suivie d'avancées concrètes. « Les constats nous les connaissons, il faut passer à l'étape supérieure. Nous avons beaucoup de postes non pourvus dans le secteur de la protection de l'enfance, il n'y a plus de temps à perdre là-dessus ». Le CNAEMO souhaite notamment que le budget dédié à l'accompagnement des enfants en milieu ouvert soit enfin réajusté aux besoins actuels. « Sur 340 000 enfants pris en charge par la protection de l'enfance, 50 % sortent du milieu ouvert alors que nous ne bénéficions que de 6 à 8 % des moyens financiers et humains. »



MOBILISATION

L'appel du 29 novembre

« 183 euros, c'est toujours un bout de 300. » Alors la prime « Ségur pour tous » restera une revendication de la mobilisation nationale du 29 novembre. Un an après la grève « historique » du 7 décembre 2022, avec 55 000 manifestants, le travail social en lutte maintient la pression pour obtenir la revalorisation de ces métiers majoritairement féminins, dans le social : neuf salariées sur dix. Quand elles descendent dans la rue, les « couteaux suisses » ne demandent pas des salaires suisses, juste 300 euros d'augmentation indexée sur l'inflation. Au-delà du salaire, cette journée sera aussi celle du travail social émancipateur, contre l'évolution de l'éducatif vers le répressif, de l'arrêt de la mise en concurrence entre structures par le système des appels à projet, de la défense d'une convention collective avantageuse et d'un vrai statut de travailleuses sociales pour les étudiantes. Le tout se résume en une phrase : des moyens à la hauteur des besoins des professionnelles et des populations. Avec un ministre des solidarités qui imagine qu'une assistante maternelle touche 1329 euros par enfant au lieu de 443, il paraît nécessaire de battre le pavé pour lui ramener les pieds sur terre.

Facebook : Commission de mobilisation du travail social Ile-de-France

EXPULSIONS LOCATIVES

Soutien psychologique

En octobre, l'Agence Ile-de-France de la Fondation Abbé Pierre (FAP) a présenté, en collaboration avec l'Institut Paris Région, un éclairage régional sur la situation du mal-logement (1) associé à des tables rondes. L'une d'elle était consacrée à la prévention des troubles psychiques liés aux expulsions locatives. « Certaines personnes déjà fragiles, voient leurs troubles augmenter avec la procédure d'expulsion ; pour d'autres qui vont bien, elle peut altérer l'équilibre psychologique », résume Éric Constantin, directeur de l'Agence.

Face à cette réalité, en 2019, l'Espace solidarité habitat (ESH) de la Fondation - lieu d'accompagnement à l'accès aux droits - a établi un partenariat avec l'association Soutien insertion santé (SIS). Deux jours par semaine, deux psychologues accueillent des personnes en procédure d'expulsion ou vivant dans un habitat indigne. « Certaines, accompagnées par un avocat ne sont pas à même d'entamer les démarches pour éviter l'expulsion car elles ne vont pas bien, précise Éric Constantin. Elles doivent d'abord dépasser la violence de la situation et les troubles qu'elle a déclenchés ou exacerbés. » Les psychologues peuvent soutenir ces personnes durant la période de précarité locative ou leur faire prendre conscience de leurs troubles afin qu'elles rencontrent un professionnel du droit commun.

(1) <https://bit.ly/3Dz5z0J>

Contact ESH : 01 44 64 04 40

Mauvais genre

Bonjour ! Qui est paumé comme moi sur les questions autour du genre ? Je l'avoue humblement, je suis totalement dépassé par ce qu'il se passe depuis le Brésil, les États-Unis, la Chine mais aussi paradoxalement l'Iran et ailleurs, dont la France, autour du sexe physiologique qui n'est pas le sexe ressenti. Ceux et celles qui se désignent comme Trans (ceux déclarés fille ou garçon à la naissance et dont le genre actuel après transformations à la fois plastique et hormonale n'est plus le même, voire un troisième genre : ni femme, ni homme) se multiplient avec une rapidité que l'on n'imaginait pas. Chacun peut comprendre que nous ne naissons pas dans la bonne enveloppe corporelle de genre et puisqu'après tout, Simone de Beauvoir l'a démontré, le sexe est une désignation sociale au-delà d'être une apparence, pourquoi ne pas admettre que certains désirent faire correspondre leur genre ressenti avec leur genre apparent, leur prénom et leurs papiers d'identité ? Mais lorsque des profs de collège ou de lycée signalent que dans leurs classes, ils peuvent avoir cinq ou six jeunes gens qui expriment le fait d'être dans une démarche personnelle de changement de sexe (interdite aux mineurs actuellement en France), je ne peux m'empêcher de penser qu'il existe un phénomène d'influences très fort, peut être par les réseaux sociaux, peut être par de nouveaux modèles identificatoires venus des quatre coins du monde. Dire cela aujourd'hui présente même le risque d'être catalogué dans les ringards réactionnaires et de ce que je vois, la scission sur ce sujet crée des désaccords et des conflits au sein de mouvements militants de gauche, féministes, écologiques, progressistes. Impossible pour moi de trancher à propos du bien-fondé de cette nouvelle « liberté » offerte aux citoyens. Peut-être simplement et humblement, en tant qu'éducateur, je me sens une responsabilité de protection de l'enfance, sur ce sujet comme sur d'autres et sans doute le devoir d'amener les jeunes concernés à un état de conscience sur ces gestes chirurgicaux et hormonaux irréversibles. Peut-être des lecteurs de *Lien Social* sont plus éveillés que moi. Je suis preneur.

DÉCRYPTAGE

HANDICAP PSYCHIQUE ET PAUVRETÉ

Attention aux amalgames

Chercheuse en science de l'éducation, Florence Brumaud constate que les enfants accueillis en institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep) sont en majorité issus de familles pauvres. Dans un ouvrage récent (1), elle met en évidence les déterminants sociaux de leurs difficultés, improprement qualifiées de « handicap psychique ».

POUR quelles raisons vous êtes-vous intéressée aux Itep ?

Avant d'être chercheuse à l'université, j'ai été éducatrice spécialisée en Itep jusqu'en 2018. J'ai vu la transformation opérée en 2005 lorsque les instituts de rééducation (IR) sont devenus Itep. En IR, il y avait une recherche des causes de l'inadaptation pour tenter d'y remédier. À partir de 2005, avec la notion de « handicap psychique », on a privilégié la compensation des conséquences du handicap ; les causes sont rendues obsolètes et de ce fait invisibles.

Quels problèmes cette étiquette de « handicap psychique » pose-t-elle ?

D'abord ce diagnostic n'est pas très fiable, il repose essentiellement sur des « troubles du comportement » et une inadaptation au système scolaire à un instant T, ce qui constitue un critère très large. Ensuite, la notion de « handicap » fait de ces troubles un problème individuel alors qu'ils résultent en grande partie des conditions de vie de ces enfants, et présentent donc une dimension sociale et collective.

Votre étude le démontre-t-elle ?

En effet : sur 1000 jeunes accueillis en Itep en Gironde, la moitié sont issus de familles très précaires économiquement, vivant d'aides sociales ou de petits boulots. Or dès que le niveau économique monte un peu, que les familles décrochent un emploi stable, on constate que la scolarité devient plus ordinaire et que le cumul de difficultés (suivi de justice, protection de l'enfance, maladies chroniques) tend à disparaître.

Pourquoi cet amalgame entre handicap et difficultés économiques ?

Dans une société libérale qui engendre beaucoup d'exclusion économique et sociale, il est plus facile de faire basculer les gens dans le champ du handicap : au lieu d'admettre qu'ils sont d'abord pauvres, on les décrète « handicapés ». En dissimulant la



Sur mille jeunes accueillis en Itep en Gironde, la moitié sont issus de familles très précaires.

© PHOTOPQR/LALSACE/MAXPPP

dimension économique de leurs problèmes, on évite d'avoir à répondre à cette question.

Quelles leçons en tirer pour les professionnels ?

Puisque la majorité de ces jeunes souffre avant tout d'un « handicap économique », on voit bien la limite de l'Itep pour répondre à cette problématique : les professionnels n'ont pas les moyens de compenser les difficultés financières de ces familles.

Lorsque le jeune n'est pas dans cette situation, l'accompagnement en Itep apporte une compensation efficace, une prise en charge globale avec différents intervenants et un soutien à la parentalité. Et la famille est considérée comme « capable », alors que les familles pauvres sont perçues comme coupables des troubles psychiques de leurs enfants.

Quelles pistes d'amélioration préconisez-vous ?

D'une part, il faudrait reconnaître la racine économique du handicap psychique, la rendre visible et intervenir en amont pour permettre à ces familles de vivre décemment. D'autre part, il conviendrait de redéfinir les missions d'une école véritablement inclusive qui ne soit plus un lieu de compétition acharnée.

Propos recueillis par Mariette Kammerer

(1) *La Pauvreté comme handicap. Processus d'assignation des jeunes handicapés psychiques en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques*, Presses universitaires de Grenoble, 2022.

Dans *Lien Social* il y a 30 ans

LS n°190 • 19.11.1992 (extrait)

par J. L. Martinet

[...] Autour d'un verre de Cognac (production de la maison oblige) pour fêter leur participation à cette course, Patrick Mesnard lance le projet, un peu fou, de la traversée de l'Atlantique dans le cadre de la Transat des Alizés. Le directeur général de l'association, Pierre Henri Vidal, relève le défi. Toute l'année 92 sera organisée autour de ce projet. Entraînement le week-end, participation pour la 2^{ème} fois à la course de l'Edhec 92, stage technique, croisière d'endurance. Mais la traversée de l'Atlantique nécessite des moyens financiers, certes incomparables à ceux nécessaires pour faire la route du Rhum, le globe challenge, le tour du monde, ou toute autre course qui



nécessite des centaines de millions de francs. Qu'à cela ne tienne, le défi étant engagé, l'association embauche un chef de projet[...]. Jean-Christophe Petit, qui travaillait auparavant dans le marketing, a mis ses compétences au service du handicap. Pour lui, c'est une façon d'envisager sa carrière professionnelle autrement qu'avec l'objectif d'augmenter sans cesse le chiffre d'affaires de la société pour laquelle il travaillait.

Engagé dans ce challenge, J-C. Petit trouve la société de location « Sun Sail » qui affrète un bateau de 13,60 m en convoi pour Pointe-à-Pitre, destination de la Transat des Alizés. Séduit par l'opération, la mutualité agricole s'engage à hauteur de 250000 francs, le Conseil Général de Charente Maritime, qui a une longue expérience dans le sponsoring des grandes courses, décide lui aussi de tenter l'aventure à hauteur de 100000 francs ainsi que de nombreux autres partenaires, pour atteindre un budget total de 400000 francs nécessaires à cette course. [...]

Les abonnés au numérique peuvent trouver ce n°190 sur notre site : www.lien-social.com/-190-

éditions
ères

Du même auteur

Un monde sans limite
suivi de
Malaise dans la subjectivation
368 pages, 15 €

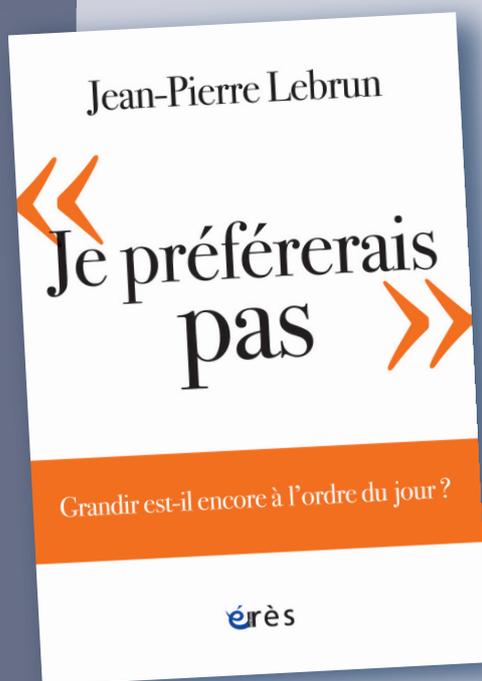
Un immonde sans limite
25 ans après *Un monde sans limite*
288 pages, 25 €

et aussi...

ères FORMATIONS
Des connaissances aux compétences

Cycle de 6 demi-journées
Les fondamentaux de ce que parler implique
Renseignements et inscriptions
www.editions-eres.com/eres- formations
ou 05 61 75 40 81

EN LIBRAIRIE ou à défaut : Éditions éres - 33 avenue Marcel Dassault F-31500 Toulouse - Tél. 05 61 75 15 76 - e-mail : eres@editions-eres.com



Jean-Pierre Lebrun

« **Je préférerais pas** »

Grandir est-il encore à l'ordre du jour ?

Jean-Pierre Lebrun lance une alerte : il existe un lien étroit entre la construction psychique individuelle et la dimension sociale aujourd'hui largement tributaire de l'idéologie néolibérale. Notre société en mutation n'a pas pris la mesure de la nécessité de mettre fin au fantasme de toute-puissance de l'enfant pour qu'il devienne un citoyen responsable et non pas uniquement un consommateur avide, pris toujours davantage dans des addictions. Le vivre ensemble dans nos démocraties s'en trouve ainsi mis en grande difficulté. Les impasses actuelles de la vie collective sont interrogées et illustrées par cette légitimité donnée à l'enfant comme

à l'adulte d'énoncer un « Je préférerais pas » qui permet de se soustraire à toute contrainte ou obligation, sans même avoir à la contester.

176 pages, 18 €

Consultez notre catalogue sur



www.editions-eres.com

RSA SOUS
CONDITION

Beaucoup de bruit pour rien ?

Dans une dizaine de départements, le gouvernement va expérimenter la réalisation d'heures d'activités visant à l'insertion contre le versement du RSA. En Alsace, l'idée a déjà fait son chemin. Voilà plusieurs années que le Haut-Rhin et le Bas-Rhin proposent aux allocataires d'effectuer du bénévolat. Un dispositif validé par le Conseil d'État, plutôt bien accepté sur le terrain mais à la portée très limitée.

VERSER le RSA aux allocataires à la condition qu'ils réalisent plusieurs heures hebdomadaires d'activité pour retourner vers l'emploi. C'est acté, cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron en mars dernier va se concrétiser dans les semaines à venir. La mesure est controversée, elle fige comme rarement les postures. Quand le gouvernement se drape dans sa vertu en affirmant ne pas vouloir « perdre la volonté tenace de l'insertion », d'autres à l'inverse, à gauche ou dans des associations d'aide aux plus précaires, la comparent à des « travaux d'intérêt général » et y voient une nouvelle « stigmatisation » des pauvres. Le cadre général de cette réforme a été annoncé mi-septembre. En parallèle d'une rénovation du service public de l'emploi qui doit voir naître France Travail, le gouvernement entend « garantir à tous les allocataires du RSA le bénéfice d'un accompagnement professionnel hebdomadaire intensif de qualité, personnalisé et adapté aux besoins ».

Côté pile donc, un accompagnement renforcé de la part des pouvoirs publics et des prestataires. Côté face, la réalisation par chaque allocataire de 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire visant à l'insertion. Selon l'Élysée, il s'agit de réaffirmer la logique « des droits et des devoirs ». Une dizaine de territoires doivent expérimenter cela pendant un an, à partir de début 2023, avant une possible généralisation à l'ensemble du pays. Mais les modalités restent floues. Quels allocataires seront concernés ? Quelles activités devront être réalisées ? Une rémunération supplémentaire sera-t-elle prévue ? Quelles sanctions en cas de non-respect ? Un groupe de travail dédié

doit élaborer - sous la houlette de Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises au ministère du Travail -, le cahier des charges d'ici à la fin d'année. Déjà, plusieurs départements se sont portés volontaires : Bouches-du-Rhône, Creuse, Essonne, Ardèche, etc.

Bénévolat sous conditions

Ces territoires ne seront pas des pionniers. Depuis 2016, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin proposent aux bénéficiaires du RSA de réaliser des heures de bénévolat dans le cadre de leur parcours vers l'emploi. Au départ, la participation était obligatoire. Contestée,

la décision a fini à l'époque devant le Conseil d'État. Celui-ci a tranché en 2018 : sous certaines conditions, une collectivité peut bel et bien demander aux allocataires d'effectuer une activité bénévole. Entre-temps, les deux départements, aujourd'hui

**« Ça m'a permis de montrer
que je me suis bougé »,**

**Samuel, après une mission bénévole dans
une association de médiation animale.**

fusionnés au sein de la collectivité européenne d'Alsace (CEA), ont modéré leurs ambitions : le système n'a plus ni caractère général ni contraignant, il est désormais incitatif et individuel. Mais la conviction reste la même : « l'engagement citoyen » - terme remplaçant celui de bénévolat dans la communication de la CEA - serait un levier d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. À ce titre, cette action peut figurer dans le contrat d'engagement réciproque conclu entre l'allocataire et la collectivité.

En Alsace, sur le terrain, les positions sont bien plus nuancées que dans le débat national. Léa Bally, assistante de service social, chargée d'insertion au

centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Bas-Rhin, accompagne une douzaine de personnes vers le bénévolat. Elle l'assure : « cela remobilise des gens qui étaient éloignés de l'emploi depuis longtemps. Des propos reviennent souvent, comme "je ne sais rien faire", le bénévolat aide à reprendre confiance dans un cadre sécurisé ». Un avis partagé par Sandra Nussbaum. Pour la directrice du Ciarem, association mulhousienne qui propose un accompagnement social et professionnel aux bénéficiaires du RSA, ces actions « permettent aux gens de se présenter sous un aspect qu'ils estiment positif, à parler de soi autrement que par sa seule identité d'allocataire. Et cela sert à retisser du lien social car beaucoup sont des personnes isolées ». Grâce à un poste financé par la CEA, un chargé de mission du Ciarem démarché les associations locales et les met en relation avec les volontaires. Habitant à Mulhouse, ancien agent de sécurité, Samuel fut l'un d'eux. L'an dernier, il a effectué une mission bénévole dans une association de médiation animale. S'il a dû arrêter pour raison de santé, il en garde un souvenir enthousiaste : « j'avais du temps, donc pourquoi ne pas le consacrer à quelque chose de constructif ? Et ça m'a fait du bien d'être reconnu, témoigne-t-il. Même après avoir perdu un emploi, ça m'a permis de montrer que je me suis bougé ». Mariyka, elle, a réalisé cette année son « engagement citoyen » dans une association de quartier dont l'objectif est de valoriser les compétences et savoir-faire des habitantes. Couturière de formation, cette mulhousienne a pu, deux heures par semaine, leur apprendre à réaliser des travaux de couture avec une machine, faire un ourlet, etc. « Avec les dames, on discutait de plein de choses, ça fait du bien. C'est aussi une échappatoire pour avoir une activité hors de la maison », estime-t-elle.

Un outil parmi d'autres

Mais les chiffres restent très modestes. Sur les près de 40 000 allocataires du RSA que compte la CEA, seuls 1300 ont cette action inscrite dans leur contrat d'engagement réciproque. Et 305 ont concrètement participé à ce dispositif au premier semestre 2022. Trouver les structures volontaires et centraliser les offres adaptées au profil des bénéficiaires reste « un exercice complexe », prévient Frédéric Bierry, le président (LR) de la CEA. Qui plus est, orienter vers une activité bénévole ne peut être « qu'un outil parmi d'autres car il ne convient pas à tous, estime l'élue, au diapason des associations. Il est adapté au profil de certains publics, notamment ceux qui relèvent de l'accompagnement socio-professionnel (...), ni trop éloignés de l'activité, ni trop proches. » Mobilité, santé, logement, garde des enfants... Une



En France, en 2018, 75 % des personnes appartenant à un ménage bénéficiaire du RSA vivent sous le seuil de pauvreté.

part importante des bénéficiaires du RSA rencontre de réelles difficultés à la reprise d'une activité, fût-ce du bénévolat, une formation ou un stage en entreprise. « On ne peut pas considérer que toutes les personnes seront disponibles pour une activité. Une partie d'entre elles sont trop fragiles », confirme Sandra Nussbaum. Les départements volontaires sont, semble-t-il, conscients de cet écueil, tous ayant indiqué que cela ne pourrait concerner l'ensemble des allocataires. Sans compter que nombre d'entre eux ont déjà une activité professionnelle. Ainsi, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) (1), à l'échelle nationale « fin 2019, 17 % des bénéficiaires ont un emploi : 68 % d'entre eux un emploi salarié, 34 % un emploi non-salarié ». Souvent des emplois précaires qui ne permettent pas de sortir du RSA.

Surtout, en faire une contrainte pourrait s'avérer contre-productif au final, considère Frédéric Bierry. « Si le principe de l'obligation d'activité était posé par la loi, avec un volume horaire fixe de 15 à 20 heures, il faudrait nécessairement réussir à en définir les exceptions dans un cadre réglementaire, sans doute complexe à mettre en œuvre, analyse-t-il. Quelles réponses pour les familles monoparentales avec fratrie ? Pour les problématiques de mobilité avérée ? Dans certaines situations, l'obligation d'activité dans ce volume horaire pourrait paradoxalement conduire à davantage de précarité. » En somme, le gouvernement semble loin d'avoir trouvé la clé tant espérée de la réinsertion professionnelle.

Thomas Sévignon

(1) Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution, 2022.

« Agir en homme de pensée et penser en homme d'action. » À l'image de cette maxime de Bergson, des professionnels se confrontent au remue-méninges qui leur est proposé, se risquant à déconstruire, à concevoir et à faire réfléchir.

L'outil informatique a-t-il trop envahi le cadre du travail professionnel ?

Il est partout et est devenu, au fil du temps, un compagnon incontournable ... sauf pour les victimes de la fracture numérique. Comment réussir à ce qu'il ne vienne pas se substituer à la relation d'aide intersubjective ?

Par **Plume**, assistante sociale en Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA)

LE numérique a-t-il envahi notre quotidien de travailleurs sociaux ? Sans nul doute, tout comme il l'a fait pour l'ensemble de nos vies ! Faut-il s'en réjouir, ou le déplorer ? Une première étape consisterait peut-être à le conscientiser...

Appréhender la « *vulnérabilité relationnelle* » (1) de nos publics à l'aune de la transformation de nos rapports au temps, à l'espace, et aux Autres, portée par les nouvelles technologies (2) – qui rendent désormais possible la « *proximité à distance* », mais aussi son inverse, la « *distance dans la proximité* ».

Prendre conscience de l'omniprésence des technologies numériques et de ses répercussions sur toutes les échelles du travail social. À l'échelle sociétale, elle contribue à l' (in) visibilité et à la construction sociale des problèmes publics. À l'échelle inter-institutionnelle et institutionnelle, elle concourt à la « *chalandisation* » du travail social (3), et favorise les logiques de quantification, d'efficacité et de mise en concurrence des institutions et des

professionnels. À l'échelle interindividuelle et relationnelle, elle conforte la standardisation des pratiques, et elle accroît la distance (physique, matérielle, mais aussi symbolique) avec les publics accompagnés.

Que font les professionnels face à cela ? Se rendraient-ils complices d'une forme

renouvelée de traitement social de la misère humaine ? Loin de là ! Ils s'approprient les outils numériques pour tenter de faire valoir les droits de leurs publics, développent des stratégies pour

tenter d'en amoindrir les effets ou de les contourner (4), voire tentent de placer le numérique « *au service* » de l'accompagnement. L'utilisation des réseaux sociaux leur permet de sensibiliser les citoyens aux problématiques des plus précaires, ou participe à la « *mise en relation* » de professionnels mobilisés pour défendre l'avenir des professions (5). Enfin, l'outil numérique leur permet de tisser/renforcer les relations avec certains publics : lien aux jeunes en prévention spécialisée, lien aux sans-abri pour les maraudeurs, inter-

prétariat téléphonique avec les publics étrangers dans la demande d'asile...

À l'heure du développement des plateformes en travail social (6), lesquelles apparaissent comme l'une des formes les plus « abouties » de la déshumanisation de notre secteur et du « fichage contraint » des plus vulnérables, il apparaît urgent de prendre conscience, de sensibiliser les nouvelles générations de professionnels, et de **RÉSISTER**... « *au nom de l'être humain* ». ●

LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES FAVORISENT LES LOGIQUES DE QUANTIFICATION, D'EFFICACITÉ ET DE CONCURRENCE

(1) Cohen, V. (1997), *La vulnérabilité relationnelle. Socio-anthropologie*, n° 1 – <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.74>

(2) Rosa, H. (2010). *Accélération, une critique sociale du temps*. Paris : La découverte. (Didier Renault Trad.)

(3) Chauvière, M. (2008). *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Pensée plurielle, 17, p. 135-138.

(4) Collectif de la pédopsychiatrie du 19e en lutte (2020). *Nous sommes en grève des données informatiques*. Communiqué de presse.

Repéré à <https://printempsdelapsychiatrie.org/2020/05/13/nous-sommes-en-greve-des-donnees-informatiques/>, consulté le 5 juin 2022.

(5) Commission de mobilisation du Travail Social Île-de-France. Page Facebook : <https://www.facebook.com/Commission-de-Mobilisation-du-Travail-Social-Ile-de-France887860558003185/>, consulté le 5 juin 2022.

(6) Gacoïn, D. (2019). *Plateformes de services, enjeux, stratégies, repères juridiques*. Actualités Sociales Hebdomadaires. Le Numéro Juridique et Social.

RETROUVEZ PLUS DE CHRONIQUES ET DE TÉMOIGNAGES :



www.lien-social.com



Lien Social



[revue.liensocial](https://www.instagram.com/revue.liensocial)



@LienSocial

— Par **Didier Dubasque**, assistant de service social, ancien membre du Haut Conseil du Travail Social

Il est une plainte qui revient fréquemment chez les travailleurs sociaux, tout comme dans d'autres professions: celle qui consiste à considérer que l'on passe trop de temps devant les écrans au détriment du travail pour lequel on est missionné. L'usage des outils numériques a effectivement pris une grande place dans le quotidien professionnel, mais reconnaissons aussi qu'il en est de même pour notre vie personnelle. Qui aujourd'hui peut se passer d'une messagerie et des applications qui, finalement, nous rendent service? La question qui se pose est alors différente: le temps que je passe à utiliser les outils informatiques est-il utile, nécessaire, envahissant ou encore excessif? Il faut pour cela pouvoir se détacher de sa pratique et mesurer combien nous sommes ici dans la subjectivité.

Un travailleur social estimera-t-il excessif de communiquer par SMS ou par mail avec un jeune qu'il accompagne, au détriment de la relation directe en face-à-face? Chacun y verra avantages et inconvénients. Cela sera aussi fonction du contexte de la situation. Le débat pourra nourrir de multiples réunions, sans que l'on puisse vraiment trancher. En effet, dans certains cas, l'usage de l'informatique est non seulement utile et nécessaire mais dans d'autres, il est contre-productif et pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Ce sont souvent nos interlocuteurs qui nous conduisent à les utiliser plus que nous le voudrions.

Selon une étude réalisée en 2021 (1), il est courant aujourd'hui pour un professionnel encadrant de recevoir entre trente et soixante courriels par jour. La gestion du courrier électronique est non seulement chronophage, mais c'est aussi un facteur de stress. Certains dirigeants en sont même venus à demander à leurs salariés de ne plus utiliser la messagerie le vendredi et de se parler pour trouver une solution face à un problème identifié par mail et

LES MÉSUSAGES DU NUMÉRIQUE NE RELÈVENT PAS SEULEMENT DU MANQUE DE CONSIDÉRATION DES EMPLOYEURS



qui tourne entre différents interlocuteurs sans être résolu (2).

Les mésusages des outils numériques ne relèvent pas seulement du manque de considération des employeurs. Nous pouvons nous-même y contribuer. Il est certes plus simple d'adresser un court message à un collègue pour lui demander des infos

sur telle ou telle situation, mais a-t-on conscience que l'on va lui demander de se mobiliser parfois de façon conséquente, pour rédiger une réponse adaptée alors qu'un simple échange direct ou téléphonique aurait suffi? L'usage des outils dits de reporting (3) sont aussi à interroger. S'ils nous obligent à être sans cesse dessus, c'est aussi qu'ils sont mal conçus.

Une autre étude (4) nous indique que le temps passé sur le courrier électronique

peut représenter de 25 % à 30 % de la totalité du temps de travail lorsque ce n'est pas plus. N'est-ce pas trop? Et que dire de la perte du travail profond que cela provoque?

Cela mérite réflexion au sein des équipes à l'heure de la sobriété énergétique: l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) indique qu'une entreprise de 100 personnes génère chaque année, rien qu'à cause des courriels, l'équivalent de 14 allers-retours en avion entre Paris et New York. Le numérique représente 5 % des gaz à effet de serre. Autant que l'aviation civile. Voilà aussi un argument à prendre en considération! ●

(1) Étude réalisée par Mailto, une start-up spécialisée dans l'amélioration des pratiques digitales.

(2) Le « No e-mail friday » est une pratique qui vient de grandes entreprises des États-Unis

(3) rapports sur les activités

(4) <https://mashable.com/archive/email-workers-time>

— Par **Dorothee Griere**, éducatrice spécialisée et intervenante en analyse des pratiques

La clinique de l'anecdotique

Trop occupés à compter, nous n'avons plus le temps de penser.

LA réforme de la formation d'éducateur spécialisé a modifié sa fonction. Devenu coordonnateur, il tend à être un maillon dans l'organisation en lien avec la direction, au péril d'une démarche clinique. Comment exercer sans ces temps nécessaires d'observation, de partage, notamment de « l'anecdotique » sacrifiés au profit de la rentabilité et de la rationalité ?

« Avec celui-là, ça accroche ». « Avec celui-ci, je n'en peux plus ». Qu'est-ce qui se joue entre le référent et le jeune accompagné et qu'est-ce qu'on en comprend ? Comment désencombrer la relation éducative pour éviter de faire porter à l'autre ce qui nous appartient et l'aider à avancer ? L'approche clinique dépend d'une posture d'observation de ceux que l'on accompagne et des effets de nos interventions. Le métier d'éducateur est différent de celui du thérapeute du fait de la notion d'accompagnement, « d'être à côté » dans l'agir. Ce qui implique que l'on s'interroge sur la question de l'attachement, du rejet, du collage, celle de la distance « suffisamment bonne » pour reprendre Winnicott, et de la part du transfert, voire du double transfert. On fait avec, on accompagne pour développer des savoir être et des savoir-faire. Quoi qu'il utilise comme médiation, l'éducateur passe par le faire avec et s'y engage en engageant sa parole dans la relation. Il doit avoir à sa portée un temps partagé d'élaboration sur ce qui se joue dans ce lien. C'est une des fonctions de la réunion d'équipe pluridisciplinaire et cela permet d'éviter l'écueil d'une forme de toute puissance.

Notre raison d'être

Dans le contexte actuel de transformation du secteur médico-social, ce temps, nous ne l'avons plus. Les professionnels doivent répondre aux injonctions du management qui vise transparence, rentabilité et rationalité des actions. Heurtés dans leurs valeurs et références théoriques, les « éducateurs » démis-

sionnent en masse. Comment répondre à la question fondatrice de Tosquelles : « qu'est-ce que je fous là ? » J'aime mon métier et j'ai encore envie d'exercer. À condition de ne pas m'abîmer psychiquement. De ne pas céder au renoncement éthique qui ferait de moi un agent appliquant des méthodes éducatives « pré-pensées », systématisées, uniformisées, des « bonnes pratiques » établies en haut lieu. On nous demande de rendre compte, d'établir des budgets prévisionnels, de planifier des « actes », avant même de nous

être entendus sur un accueil réfléchi et construit pour qu'il soit thérapeutique. À force de visée fonctionnelle et rééducative, de mille-feuilles institutionnels censés remettre de l'ordre dans un secteur à rentabiliser, on clive les équipes.

C'est l'anecdotique qui fait la relation et permet l'existence d'une clinique éducative

Dans le médico-social, à l'aide sociale à l'enfance, dans les centres médico-psychologiques, nombre de professionnels sont en grande souffrance. L'engagement dans la fonction et le désir qui les portent sont entravés. La mise en place récente de Sérafinph et de la tarification à l'acte viennent mettre un coup de butoir supplémentaire à l'organisation du travail. Trop occupés à compter, nous n'avons plus le temps de penser.

L'anecdotique, ce ferment essentiel

En réunion d'équipe, l'ordre du jour ne laisse plus la place à l'énonciation et au partage de « l'anecdotique » de la relation, qui fait la relation, permet son analyse et donc l'existence d'une clinique éducative. Si la réunion d'équipe éducative se centre sur le versant organisationnel, la réunion d'équipe pluridisciplinaire devrait être l'instance ou les regards se croisent pour élaborer. Elle doit garder sa fonction de lieu de partage, à partir des « petits riens » du quotidien, le fameux anecdotique. Qui, selon le Petit Robert, vient du grec « a » (privatif) et « equotoc », (non publié, inédit). Il représente cette particularité historique, ce petit fait curieux dont le récit

peut éclairer les choses, la psychologie des hommes. Détail secondaire de l'action, cette « petite » histoire se raconte plaisamment et se retient aisément, en faisant appel aux sentiments, à l'humour, à l'horreur vécus par celui qui l'énonce... C'est parce qu'elle renvoie à ce qui ne s'est pas encore dit, à la particularité des faits et aux sentiments, aux ressentis, qu'elle est le cœur du métier d'éducateur. C'est parce que le professionnel évoque ce qui fait trace pour lui de l'action décrite, qu'il peut penser les mécanismes transférentiels à l'œuvre dans la relation d'accompagnement. Quand JE parle de cette situation, que JE décris cette scène, JE le fais de ma place de sujet au travers de mes propres filtres. JE traduit déjà ce qu'il en est de moi dans le contexte. C'est l'observation et l'analyse partagées en équipe des petites choses qui font le cœur des séances qui nous permettent de construire les axes de travail et d'affiner nos postures : le comportement de l'enfant à son arrivée, ses premiers mots, ses réactions à la présence d'une stagiaire, ses comportements en groupe de pairs... Ce matériel, passé à la moulinette de nos propres filtres dans l'idée de toucher du doigt les effets de double transfert, permet de nourrir une compréhension plus affinée des capacités et besoins des enfants. Cela implique un intérêt pour l'observation de ce qui se joue dans la relation, et l'envie de partager en équipe, non pas seulement celle d'accueillir et de conduire une séance ou un temps d'activité avant de passer à la suivante. Il ne s'agit donc pas seulement de faire avec mais bien d'être attentif, dans un double regard, à ce qui se joue dans la relation dans le temps partagé. Dans ces conditions, la clinique institutionnelle peut se mettre en place en dépliant les relations transférentielles dans les temps d'accompagnement. Parler des « petits riens » n'est ni bavardage ni temps perdu.

Il me faut...

Il me faut un lieu pour partager en équipe ce qui se passe dans la voiture, alors que je vais chercher un jeune au collège et qu'il évoque la relation à sa mère. Il me faut un lieu pour réfléchir et interroger ma pratique de soutien à la scolarité et accompagner le jeune dans la construction de son parcours. Il me faut un lieu pour ne pas « exécuter une prestation de service » mais coconstruire en équipe et avec le jeune et ses parents. Il me faut un lieu pour faire retour de ce qui s'est dit en entretien familial, un lieu pour ramener en collectif ce qui s'est passé dans le cadre d'un atelier thérapeutique. Il me faut un lieu pour parler de mes ressentis et observations,

Choisir entre accueillir, accompagner ou prendre en charge, travailler en équipe ou faire équipe



de mes questions et difficultés. Il nous faut un lieu pour parler de nos affects, là où on nous demande de faire du chiffre. Ce lieu peut être la réunion d'équipe ou la séance d'analyse des pratiques. Pour Joseph Rouzel, « dans cette instance clinique, ce qui est visé, c'est le recueil de la parole à fleur d'émotion. Il s'agit de dégager le professionnel de la gangue d'émotions qui l'engue, pour mettre ses forces vives au service des « victimes émouvantes » qu'il accompagne. De transférer le transfert ». Je fais le pari que cette conception du travail oriente nos postures si nous voulons insuffler une dimension humanisante. Ce pari nous positionne différemment sur ce qu'est entendre ou écouter. Accueillir, accompagner ou prendre en charge.

Travailler en équipe ou faire équipe.

Défendons notre métier, et que nous habite cette « nostalgie vivifiante » décrite par Jean Pierre Pinel face aux mutations qui traversent le secteur de la santé psychique, du médico-

social à la psychiatrie. N'acceptons pas que l'éducation spécialisée devienne une marchandise et prôtons une approche clinique de la relation. Réclamons des séances d'analyse de pratiques pour rester des professionnels de la relation qui mettent du sens à ce qu'ils font ! Ou partons voir ailleurs... ●



PROTECTION
JUDICIAIRE
DE LA
JEUNESSE

À 20 ans, les CEF fragiles... malgré les millions

Ces dernières décennies, la délinquance juvénile n'a pas augmenté mais la société ne perçoit plus les jeunes en conflit avec la loi comme une jeunesse en danger. Dès lors, les centres éducatifs fermés satisfont un désir de se protéger plus que de les protéger. Vingt ans après leur création, l'argent public afflue quand leur capacité à répondre aux besoins des adolescents confiés par les juges, reste à démontrer.

UNE cocotte-minute. Cette image colle à la peau des centres éducatifs fermés (CEF). En poste depuis quatre ans, une éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse file la métaphore et décrit un travail « *qui consiste à baisser le feu pour que ça n'explose pas* ». Année après année, cinquante-trois de ces « marmites sous pres-

sion » ont vu le jour, une vingtaine sont en projet. Pourtant, aucune donnée scientifique ne permet de savoir si la recette porte ses fruits. De nombreux rapports réalisés par les inspections générales des services judiciaires (IGSJ), des affaires sociales (IGAS), de la protection judiciaire de la jeunesse (IPJJ), le Contrôleur général des lieux de privation de liberté

(CGLPL), la Cour des Comptes, le Sénat... nourrissent des critiques, mais ne s'appuient sur aucune étude comparative avec des parcours de jeunes placés en milieu ouvert, en foyer PJJ, en centre éducatif fermé, en établissement pénitentiaire pour mineurs ou dans un quartier pour mineurs en maison d'arrêt. Aucune évaluation qualitative de cette création de la loi Perben 1 n'a été diligentée.

En 2002, alors que l'extrême droite accède au deuxième tour de l'élection présidentielle, après une campagne structurée autour de l'insécurité, la sévérité envers les jeunes délinquants fait consensus du Parti socialiste à l'Union pour un mouvement populaire (devenue Les Républicains), et le CEF incarne cette politique de fermeté. « Dans les années 2000, on assiste au retour de deux formes de contraintes éducatives qui avaient disparu dans les années 70-80, observe le sociologue Nicolas Sallée (1). Les préoccupations d'ordre et de sécurité publiques vont conduire à l'ouverture d'établissements pénitentiaires pour mineurs et au rôle croissant d'une logique de contrôle sous contrainte pénale. » Dans les CEF, l'enfermement reste judiciaire plus que physique. D'ailleurs,

les ados ne s'en évadent pas, ils fuguent, au risque d'être incarcérés. « Dès lors, le travail des éducateurs oscille entre l'accompagnement qui vise à faire sortir les jeunes de la délinquance et le contrôle pour protéger la société des comportements délinquants du jeune, analyse le chercheur. Cette tension a toujours existé mais depuis vingt ans, le contrôle grignote de plus en plus l'accompagnement. Or la prévention de la récidive répond à une finalité de court terme, la sortie de la délinquance de long terme. »

Prévenir la récidive versus sortir de la délinquance

À l'origine, les centres éducatifs fermés offrent une alternative à l'incarcération pour les mineurs multi-récidivistes ou des primodélinquants auteurs d'actes particulièrement graves. Âgés de 13 à 18 ans, ils sont placés pour une durée de six mois renouvelables une fois, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, ou d'une libération conditionnelle. Depuis septembre 2021, la réforme du code de la justice pénale des mineurs accentue la





© THIERRY BORDAS/MAKPPP

Si le centre éducatif fermé compte un enseignant de l'Éducation nationale dans l'équipe, l'adaptation aux problématiques variées des adolescents tend à limiter les cours à quelques heures par semaine.

présence en leur sein de mis en examen en attente de jugement. Ces derniers ignorent la durée de leur placement et peinent à adhérer aux activités qui ponctuent la journée de 7 à 19 heures, à un rythme suffisamment dense pour éviter l'ennui, propice aux passages à l'acte. Avec 26,5 équivalents temps pleins pour douze jeunes, la présence permanente d'adultes constitue la matrice éducative des CEF. Cependant, depuis le début, qu'ils soient gérés par la protection judiciaire de la jeunesse ou par le secteur associatif habilité, les CEF, peinent à recruter et à maintenir en poste des professionnels diplômés. Malgré un budget d'environ 2 millions par an selon le Groupe SOS, gestionnaire de six CEF avec six ouvertures à venir, et 1,6 million selon la PJJ qui en gère dix-sept, « l'enfant riche de la protection de l'enfance » peine à recruter et à maintenir en poste des professionnels diplômés.

« Les centres éducatifs fermés concentrent les jeunes les plus en difficulté, ils ont besoin de professionnels aptes à les accompagner avec tous leurs troubles : psychologiques, éducatifs, scolaires, familiaux, souligne Vincent Fritsch, éducateur à la Protection judiciaire de la jeunesse et membre de la Fédération syndicale unitaire du SNPES PJJ. Ça nécessite une équipe pluridisciplinaire bien formée, il ne suffit pas d'être grand-frère. » Problème, ces structures au public difficile et aux conditions de travail contraignantes (services de nuit et de week-end) engendrent du turn-over. Du coup, les vacataires non-diplômés,

les sportifs en reconversion, les veilleurs de nuit promus éducus... constituent le gros des troupes. « Lors des visites en CEF, on voit le meilleur comme le pire, témoigne Dominique Simonnot, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté. Ces établissements sont extrêmement fragiles, parce que tout repose sur la présence bienveillante et ferme des professionnels. Il y a eu des expériences catastrophiques : un CEF avait recruté deux tenanciers de boîte de nuit disponibles, à cause du Covid, qui allongeaient des baffes et des patates en réponse aux provocations des gosses. Dans un autre, tout allait bien, une direction hyperimpliquée, une équipe soudée et pérenne, un psy présent très régulièrement, une institutrice à temps plein. Grâce à cette cohésion, ce CEF avait réussi à nouer des liens avec les institutions locales. »

Multiplier les dispositifs d'accueil

En septembre 2022, le rapport du Sénat « Prévenir la délinquance des mineurs - Éviter la récurrence » invite le gouvernement à revoir sa feuille de route. « La focalisation trop importante sur les centres éducatifs fermés nuit aux autres solutions plus limitées mais parfois plus efficaces et territorialisées : les CEF peuvent être efficaces pour permettre une prise en charge renforcée hors cadre pénitentiaire mais nécessitent une conjonction de facteurs de réussite qui s'avère difficile à réunir. La mise en place d'une méthodologie d'évaluation des résultats des mesures mises en œuvre et la réorientation des moyens prévus pour la création de nouveaux CEF vers les dispositifs existants, paraissent plus adaptées aux besoins de terrain. » Loin d'être un repère de gauchistes-laxistes, la chambre haute du Parlement français rejoint l'analyse du syndicat SNPES-PJJ/FSU qui demande la fermeture de ces établissements porteurs « d'exactions et de dérives » et « le redéploiement des moyens colossaux dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance et les services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement de la PJJ ». Dans le budget de la justice 2023, les CEF obtiennent 39 millions d'euros pour les 216 places dans le public, 84 millions pour les 460 dans le privé non-lucratif.

Déjà en 2013, la CNAPE, fédération nationale d'associations de la protection de l'enfance, s'insurgeait contre le « CEF bashing ». En octobre 2022, Josiane Bigot vient d'être remplacée à la présidence de cette instance mais poursuit sa croisade en faveur de ce dispositif. « Quand j'étais juge des enfants, j'ai réalisé qu'il n'existait pas d'établissement adapté aux enfants réitérants. Quand on débarque dans un foyer classique, les jeunes ne sont souvent pas encore levés à 10h, ça cultive l'oisiveté. Ces gamins ont besoin

d'adultes qui leur donnent un cadre, leur expliquent que la vie est faite de libertés et de contraintes. Les limites sont éducatives, donc s'ils les transgressent, il faut qu'il y ait sanction. » En même temps, la magistrate préférerait que les pouvoirs publics s'attellent à la prévention, car « le vrai problème de la délinquance des mineurs reste le décrochage scolaire ». Seulement voilà, les placements en CEF absorbent 14 % du budget de la PJJ pour 2 % des mineurs pris en charge, ce qui affecte toute la chaîne d'accompagnement des mineurs en difficulté.

Préparer la sortie

« Un placement en CEF, c'est une mesure de privation de liberté, la dernière marche avant la prison, rappelle Kim Reufllet, juge des enfants à Nantes et présidente du Syndicat de la magistrature. Il devrait être réservé aux mineurs pour lesquels il n'y a pas de solution éducative satisfaisante. Mais à Nantes, les trois foyers PJJ ont fermé et les places en famille d'accueil se réduisent à peau de chagrin ; du coup, le CEF devient l'alpha et l'oméga des solutions de prise en charge hors domicile. Je sais que ce n'est pas la bonne réponse et j'essaie de la limiter à l'alternative à l'incarcération. Malheureusement, parfois, c'est une alternative au placement en foyer. En plus, le gros problème, c'est la sortie. Ce qui se passe à l'intérieur n'est pas forcément que négatif, il y a des éducateurs et ça reste mieux que la prison, notamment parce que ça dure plus longtemps et qu'on peut s'y poser pour élaborer un projet. Mais même si dès l'entrée, les éducateurs cherchent une solution pour éviter les retours dans un milieu criminogène, il se peut qu'ils ne trouvent rien. Là, c'est la cata. »

En 2020, la durée moyenne de placement en CEF plafonnait à 4,2 mois, signe du manque d'adhésion des adolescents à ce dispositif. « Ça peut rassurer les magistrats de recourir à ces structures, analyse

Marion Testud, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et contrôleure des lieux de privation de liberté. Mais il ne faut pas que les CEF soient considérés comme l'unique mode de prise en charge des mineurs délinquants, y compris les plus récidivistes : un jeune multirécidivant peut nécessiter un placement en famille d'accueil parce que le collectif le rend dingue. Ça reste difficile à entendre pour les juges et pour l'opinion publique qui va croire que les délinquants sont lâchés dans la nature. » Cette diversité fait également défaut concernant les troubles en santé mentale. « Les CEF accueillent de plus en plus de jeunes qui ont des problèmes psychologiques, voire psychiatriques, judiciairisés parce qu'ils ont commis un acte délictueux, observe l'experte à la double casquette. Les équipes se retrouvent en grande difficulté parce que beaucoup n'obtiennent pas d'intervention pédopsychiatrique dans l'établissement. En plus, ces placements sont généralement renouvelés faute de structures adaptées pour les recevoir et préparer la sortie. Cette tendance semble s'accroître : lors de la dernière visite, sur dix placements les trois-quarts avaient une orientation par la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Beaucoup étaient là pour des faits criminels, même si le doute planait sur leur compréhension des limites entre le bien et le mal. Ces situations nécessiteraient une prise en charge conjointe entre la justice et la santé, or les professionnels du milieu ouvert se sentent déchargés de ces mineurs placés. » Pas étonnant quand le milieu fermé concentre les millions.

Myriam Léon

(1) Vingt-cinq ans de politiques publiques du traitement pénal de la jeunesse. Glissement paradigmatique et dissémination d'une logique de contrôle mondialisée, Agora débats/jeunesses, 2020/3 (N° 86), p. 97-110.

L'ABONNEMENT LIBERTÉ

« Je m'abonne et j'arrête quand je veux »

Téléchargez le formulaire sur notre site Internet
www.lien-social.com

À PARTIR DE **10^{,90}€** PAR MOIS



TÉMOIGNAGES

Entre les murs

Ni porte, ni fenêtre. *Lien Social* n'a pas trouvé l'entrée des centres éducatifs fermés. La protection judiciaire de la jeunesse n'a donné suite à aucune demande, ni reportage, ni interview, ni données chiffrées. Pour s'immiscer dans ce huis-clos, il a donc fallu chercher des professionnels prêts à partager leurs expériences.

« **Q** UAND on travaille en CEF, on est lié par une sorte de corporatisme, on est dans la même galère, on ne trahit pas, c'est l'omerta. » Éducateur PJJ, Stéphane (1) témoigne de sa première prise de poste, en 2012. « Nous étions huit sortants d'école, six éducateurs contractuels non qualifiés et les deux titulaires étaient d'anciens veilleurs de nuit promus éduc. Révélateur de structures qui dysfonctionnent, ce turn-over empêche la transmission entre anciens et nouveaux, un aspect important du métier. Je savais que ça allait être compliqué. Ça a été usant. » La violence entre jeunes, le qui-vive permanent, les départs en prison avec des placements tenant en moyenne deux mois et neuf jours, des sorties sèches... Après deux ans, Stéphane demande sa mutation. « Une fois dehors, on est content. C'est vrai qu'en CEF l'encadrement pédagogique est important - des postes techniques, deux chefs de service, deux adultes la nuit, un professeur détaché par l'Éducation nationale - sauf que les gamins sont tellement abîmés que c'est presque trop tard. Mieux vaudrait investir en amont dans les Unités éducatives d'hébergement collectif. »

La chasse aux stupéfiants

En 2015, footballeur de 29 ans, Étan veut se reconverter quand un ami lui propose un remplacement dans un CEF dans le nord de l'Île-de-France. Deux jours après son entretien, il embauche. « Les éducateurs n'y vont pas ; alors ils cherchent des volontaires pour entrer dans la cage aux fous. Je me suis appuyé sur ma force de caractère. J'ai posé le cadre dès le

départ : ici, la loi, c'est nous, pas toi, le juge t'offre une chance, alors tu respectes les règles ou tu retournes à la case départ. Comme je venais du même milieu, les quartiers populaires, ça a facilité la rencontre. » Pendant sept ans, l'association ignore ses demandes de formation. « À la fin, j'avais le sentiment d'être un agent de sécurité, sans moyens professionnels pour faire de l'éducatif. On ne faisait pas de rapport de situation ou d'incident, de projet personnalisé, d'analyse de pratique, de partenariat avec l'extérieur. On faisait la chasse aux stupéfiants et aux téléphones. » Désormais, Étan découvre le métier d'éducateur dans un foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et prépare une validation d'acquis de l'expérience. « Avec le recul, je vois que j'étais complètement à côté de la plaque », dit-il.

Éducatrice spécialisée PJJ, Isabelle a choisi d'exercer auprès de ces adolescents. « Mon premier objectif est de leur apporter de la protection. Ils ont des histoires de vie chaotiques, des carences éducatives, ils ont subi de la maltraitance et sont en bout de course, déglingués, fatigués... La délinquance est un symptôme de ces carences. Le but est de les rafistoler, de restaurer la confiance dans l'adulte, de montrer qu'il n'y a pas que du mauvais dans la vie, dans l'accompagnement. Je vois le CEF comme un dispositif contenant plutôt que privatif de liberté. Après, soit on se comporte comme des surveillants pénitenciers, soit on y met de l'éducatif pour leur apprendre à grandir et à comprendre pourquoi ils en sont arrivés là. » Elle déplore cependant un cahier des charges trop contraignant. « Dans certains CEF, au premier écart, tu retournes à la case départ. Cette épée de Damoclès

anxiogène peut provoquer la transgression. Pour contenir et pas enfermer, le dispositif doit s'adapter aux gamins dans la prise en charge, gagner en souplesse pour se situer entre l'hébergement et le CEF tel qu'il est aujourd'hui. Ce CEF 2.0, mon équipe essaie de le construire petit à petit. Aujourd'hui, un adolescent qui fume un joint, on va travailler sa consommation. Avant, on le signalait. En fonction du juge, ça pouvait engendrer une révocation. » La volonté d'amélioration de l'intérieur n'empêche pas l'usure. Après quatre ans, Isabelle se sent sur le départ.

Cahier des charges trop contraignant

Au CEF de Saverne dans le Bas-Rhin, les professionnels restent en moyenne huit ans. Directrice adjointe, Saïda Rousseau a connu l'ouverture en avril 2005. « La différence avec un foyer pour jeunes en grande difficulté, c'est les moyens, apprécie la cadre, également éducatrice spécialisée scolaire. Avec 26,5 équivalents temps plein pour douze places, on se doit d'accompagner au plus près des besoins. Notre état d'esprit, c'est le prendre soin et le bien-être, une vision holistique de la santé. Chaque professionnel a ses propres compétences et les met au service de tous. Si on ne travaille pas à cette ambiance pour que l'établissement fasse sens, structure, sécurise et soit cohérent, ça ne sert à rien de mettre plein d'adultes. »

En 2012, Laurence Werlet arrive comme infirmière. Après l'obtention d'un CAFDES, elle assure désormais la fonction de cheffe du service éducatif. « Je veux continuer à développer au sein de cet établissement le prendre soin de l'équipe et des jeunes. Ça commence dès l'accueil. Chaque jeune est reçu par un cadre et un éducateur pour intégrer la structure en douceur. Dernièrement, un grand fugueur expliquait à son éducatrice PJJ étonnée de le voir rester, à l'admission, madame Laurence m'a dit d'essayer, de me poser et que si ça ne me plaisait pas de prendre mes responsabilités. Ça m'a fait réfléchir et j'ai décidé de rester. » Une fois rassuré et suffisamment en sécurité, l'adolescent va avoir de la place pour intégrer les apprentissages et développer ses compétences. »

Prendre ses responsabilités

Jusqu'en 2021, la durée moyenne de placement au CEF de Saverne atteignait sept mois, trois de plus qu'au niveau national. Si le livret d'accueil format bande dessinée joue, l'ouverture sur l'extérieur participe plus sûrement de l'envie de rester à l'intérieur. « Avec 800 m², c'est le plus petit CEF de France, souligne Saïda Rousseau. Donc, dès l'ouverture, nous avons tissé des partenariats avec les établissements publics de secteur. Pour que les jeunes retrouvent une



Réaliser des fresques pour occuper les jeunes et distribuer des bonbons pour éviter qu'ils fument... Trop de centres éducatifs fermés adoptent des recettes minimalistes.

place dans la société, nous devons les amener à vivre au maximum en société. » L'atelier CEF Events illustre cette ouverture. Grâce à l'éducateur technique cuisine, les ados préparent des buffets façon traiteur et assurent le service. « La substitute du procureur fait appel à nous pour son pot de départ au tribunal, le capitaine de gendarmerie aussi, s'amuse Laurence Werlet. La symbolique de servir la justice est intéressante et valorisante. Quand un jeune s'essaie au buffet, il travaille plein d'habiletés. »

Au CEF de Saverne, on demeure dans une logique d'amélioration continue et dans une dynamique de formation collective. Les pratiques et les outils sont revisités, y compris avec les jeunes, incités à participer au fonctionnement du collectif. Depuis huit ans, la veille de la réunion institutionnelle, chaque adolescent dresse le bilan de sa semaine, s'auto-évalue et se fixe un objectif lors d'un cercle de parole. Le lendemain, l'équipe et deux représentants des jeunes s'appuient sur cette base. « C'est très rare que nous ne soyons pas sur la même longueur d'onde, se félicite Saïda Rousseau. Le soir, les éducateurs restituent et expliquent les décisions prises lors de cette réunion. Au début, ce temps pouvait être très conflictuel ; il ne l'est plus depuis que les jeunes sont parties prenantes. » Cet espace d'échange leur permet également d'écrire un projet : vendre leur production de l'atelier menuiserie pour organiser une maraude lors des fêtes de fin d'année. Cette dépense d'énergie nuit fortement à l'envie de se bagarrer. Un équilibre fragile à soigner.

Myriam Léon

(1) Les prénoms ont été modifiés.

L'impression d'un cercle vicieux

Dans sa thèse « *Des embrouilles à la débrouille. Des sorties de délinquance juvénile plurielles et incertaines* », la chercheuse s'attache aux processus qui conduisent à changer de style de vie plus qu'à l'arrêt des actes délictuels.

ENTRETIEN AVEC **Alice Gaia**, SOCIOLOGUE AU CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES SUR LES DROITS ET LES INSTITUTIONS PÉNALES.

Quels profils de jeunes avez-vous rencontré ?

Mes observations s'appuient sur mes entretiens avec une quarantaine de jeunes (dont quatre filles), âgés entre 18 et 30 ans, tous condamnés par la justice des mineurs et impliqués dans la délinquance de rue : cambriolage, trafic de stupéfiants, violences, vols. Deux avaient aussi été mêlés à des viols collectifs, un à un meurtre. Habitant en Auvergne, en Loire-Atlantique ou en Seine-Saint-Denis, ils étaient très majoritairement issus de milieux populaires, non qu'ils soient plus enclins à la délinquance, mais notamment parce qu'ils n'ont pas forcément de lieu où se retrouver, d'appartement où se poser. Plus visibles, ils sont donc plus contrôlés par la police. Presque tous étaient abimés par la vie après avoir vécu un enchaînement de ruptures et plusieurs formes d'institutionnalisation : aide sociale à l'enfance, orientations en ITEP ou en classe SEGPA... Ces épisodes ont alimenté leur méfiance envers les institutions et un repli sur les pairs.

Sur quels leviers s'appuient les sorties de délinquance ?

Une double dynamique liée à l'âge : quitter un style de vie juvénile déviant et s'ouvrir à d'autres cercles de socialisation. L'implication au quotidien dans des « embrouilles » comportent des risques : incarcération, passages à tabac... Ces expériences fatiguent les personnes interrogées qui déclarent ne pas être tranquilles et ne pas pouvoir « dormir sur leurs deux oreilles ». Des chercheurs assimilent cela à *un burn out de la rue*. En grandissant et en vieillissant, les jeunes s'ouvrent à d'autres formes de vie plus individuelles et adultes, qui leur permettent de rencontrer de nouvelles personnes et de remettre en question leur mode de vie. Cette ouverture sociale conduit à se construire des identités hors des pratiques déviantes de la rue : professionnelle, familiale, sportive, culturelle, religieuse... Rares sont les sorties de délinquance déclenchées par un « déclic », elles sont plutôt multidimensionnelles, longues et composées d'aller-retours entre arrêts et reprises des pratiques délinquantes.

L'expérience du centre éducatif fermé peut-elle favoriser ces processus ?

Comme la prison, le CEF peut participer à la lassitude d'un style de vie déviant, mais dans ces structures où les jeunes se voient comme des « moins que rien », ce sont surtout des sentiments d'ennui et de solitude qui ressortent de ces trajectoires. Ils se retrouvent entre jeunes partageant les mêmes difficultés, ce qui leur donne l'impression d'être



© SOFIANE HEBBACHE

dans un cercle vicieux sans issue. Les institutions fermées produisent plusieurs formes d'enfermement (physique, social, symbolique) qui renforcent le statut de dominés qui leur est socialement attribué. Bien sûr, ces expériences sont aussi des occasions de rencontrer des adultes à l'écoute et bienveillants. Ça peut leur ouvrir des petites fenêtres, mais si le soutien semble principalement opérer au travers de ces rencontres, il y a un facteur hasard trop prononcé, signe d'une défaillance structurelle plus globale. Je crois davantage à des formes d'accompagnement en milieu ouvert au sein des structures de droit commun, quitte à être orientés vers des professionnels spécialisés pour accompagner certaines difficultés.

Propos recueillis par My. L

LIEN SOCIAL
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



découvrez suivez
partagez likez tweetez

LES SÉJOURS DE RUPTURE

« *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir, sans oser le demander* »

Chacun (e) d'entre nous en a parfois entendu parler, en a rarement utilisé ou ignore à peu près tout du fonctionnement des séjours de rupture, voire de leur existence. **Lien Social** leur consacre son numéro spécial de fin d'année. L'occasion de découvrir un dispositif innovant, créatif et fécond.

Que sont **ces séjours** ? À qui s'adressent-ils ? Quels supports éducatifs utilisent-ils ?

Une juge des enfants, une élue, un ethnologue, une pédopsychiatre, un président de fédération apportent leurs réponses aux questions soulevées par **cette approche atypique**. Quatre acteurs de terrain proposent leur témoignage sur les outils qu'ils utilisent : la permanence du lien avec les adultes, le dépassement de soi, l'interculturel, les rites de passage...

Une pédagogie dont rêvent beaucoup de professionnels. On pourrait la croire réservée aux jeunes les plus rétifs à l'accompagnement éducatif classique, à ces adolescent (e) s rejetant tout dispositif institutionnel, à ces garçons et à ces filles qui mettent en échec tout ce qui leur est proposé. Mais elle pourrait tout aussi bien inspirer **les pratiques socio-éducatives**, au-delà des situations extrêmes.



À découvrir le **13 décembre** dans le numéro 1329 de **Lien Social**

Les travailleurs sociaux ont toujours su faire preuve d'un sens de l'initiative, de la créativité et de l'imagination face à leur quotidien. Trop souvent, cette dynamique se déploie à bas bruit. Cette rubrique leur est ouverte pour sortir leur pratique de la confidentialité.

Par **Lucas Villard**, psychologue clinicien, protection sociale de Vaugirard – Jean Chérioux

Handicap et habitat : penser les dispositifs d'accompagnement

Repenser l'offre et les modalités de logements à destination des personnes en situation de handicap, en élaborant des projets d'habitat inclusif, semble aujourd'hui l'un des enjeux du secteur médico-social dans le cadre de la mise en œuvre de parcours d'accompagnement dans et vers le logement.

D EPUIS janvier 2022, la Protection Sociale de Vaugirard -Jean Chérioux a obtenu un agrément pour développer un projet d'externalisation de places en appartement semi-autonome, rattachées à un foyer d'hébergement et à destination d'un public de personnes en situation de handicap mental et psychique. Il s'agit de louer quatre appartements dans le 15^e arrondissement de Paris, mis à disposition par les bailleurs sociaux de la ville. Nous louons déjà un studio et un F2, et nous aspirons à la location de deux appartements supplémentaires, avec comme objectif de pouvoir accueillir des personnes seules, des couples et/ou des collocations en fonction des souhaits et possibilités des bénéficiaires. À ce jour, nous accueillons et accompagnons un couple ayant intégré au 1^{er} trimestre 2022 un appartement de type T2, ainsi qu'une personne seule en studio, depuis le mois d'août.

RÉPONDRE AUX BESOINS, AUX ATTENTES ET AUX DÉSIRS D'UNE AUTONOMIE COMPARABLE AU MILIEU ORDINAIRE

Les enjeux de ce dispositif sont pluriels. Il est question de répondre aux besoins, aux attentes et aux désirs croissants des personnes accueillies en foyer, au domicile de leur famille, etc., à disposer d'un logement à soi, d'une autonomie supérieure et comparable au milieu ordinaire. Il s'agit également de pouvoir accompagner le souhait de sortir des institutions spécialisées où les mouvements identificatoires ne sont plus en jeu qu'au-dedans de nos murs mais entendent aussi se déployer au dehors. Nous devons entendre les désirs de liberté, d'intimité, de sexualité, de parentalité, d'autonomie, de maîtrise et de « normalité », souvent complexes à mettre en œuvre et pouvant se heurter à certaines limites dans le cadre de la vie collective d'un ESMS ; et ce malgré la forte tendance à repenser ces thématiques qui font partie intégrante de la vie de nos institutions. Nous cherchons à les ouvrir et ce type de projet le permet.

Rattachés au foyer d'hébergement Marie José Chérioux, ces appartements en semi-autonomie ont ainsi pour objet d'accompagner à moyen-long terme des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'acquérir une autonomie la plus grande possible, dans l'optique qu'elles puissent ensuite, et dans le respect de leurs temporalités individuelles, de leurs besoins et de leurs capacités, intégrer des logements plus autonomes et/ou ordinaires, soit en lien avec des structures de type *Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)*, soit en complète autonomie. Pour les personnes accueillies, avoir un logement à soi peut constituer le fondement d'une individualité, d'une inclusivité citoyenne et sociale. Elles disposent dès lors d'un logement, comme tout un chacun, au sein duquel elles peuvent inviter, recevoir de la famille, des amis, des voisins, des petit(e)s ami(e)s, avoir des animaux, etc. L'un des enjeux majeurs est de développer les potentialités à être *sujet de sa vie* dans un espace privé, à soi et pour soi, apportant une structure, une

enveloppe psychique, favorisant l'autodétermination, le libre arbitre, la liberté et l'intimité. Un espace de vie privée, physique et psychique, qui vient faire lien entre le dedans et le dehors.

Une équipe pluridisciplinaire est dédiée à ce dispositif pour étayer et soutenir les processus d'apprentissage de la vie quotidienne, des tâches ménagères et domestiques, faire les courses, gérer un budget, regarder une date de péremption, savoir se repérer dans le temps, prévenir en cas de besoin, gérer l'administratif autour de la vie domestique, prendre soin de soi, etc.

Le rôle de l'équipe accompagnante est également d'être un support de citoyenneté, soutenant un processus d'investissement dans la vie de la cité, dans la vie de quartier, et permettant d'identifier et de repérer les lieux nécessaires à une vie citoyenne (mairie, police, CCAS, par exemple).

À la fois loin et proche

La proximité géographique entre les appartements et le foyer d'hébergement est un élément rassurant pour les personnes accueillies. Les bénéficiaires peuvent se déplacer sur site en cas de difficulté ou téléphoner directement au foyer qui pourra mettre en place un relais afin qu'un éducateur se déplace au domicile, ou fasse appel à un professionnel extérieur compétent, le cas échéant (plombier, pompier, etc.). Cette proximité est également favorable à la

mise en place des actions éducatives et thérapeutiques nécessaires à l'accompagnement des personnes accueillies. Faire ses premiers pas dans un logement à soi, quand les dernières années furent le récit d'une vie en institution, n'est pas chose aisée pour tous ; c'est un bouleversement qui requiert de trouver de nouveaux repères. Ces nouveaux espaces de vie, de fait plus solitaires, demandent des assises psychiques suffisamment solides pour pouvoir les investir, s'y sentir en sécurité, s'y développer et s'y épanouir.

À la différence de l'institution où les espaces privés, individuels, se mêlent aux



espaces publics et collectifs, accompagner des personnes sur un tel dispositif révèle une analogie avec les services d'aide à domicile. C'est l'institution à laquelle ce dispositif est rattaché qui entre au domicile en apportant ses bagages théoriques, pratiques, ses représentations et techniques éducatives. Néanmoins, ces espaces de travail éducatif pour

les professionnels n'en sont pas vraiment pour les bénéficiaires, puisqu'ils sont avant tout « une chambre à soi » pour reprendre la célèbre formule de Virginia Woolf. Préserver l'espace intime, affectif et se détacher de toute vérité, de tout caractère intrusif, est l'enjeu auquel se confrontent les professionnels de ce dispositif.

Développer des logements adaptés aux besoins, désirs et potentiels des per-

sonnes en situation de handicap dans nos villes et dans notre société, doit permettre de développer des pratiques professionnelles favorisant elles aussi l'accessibilité de l'environnement social, économique, culturel, la rencontre et la citoyenneté dans des lieux de vies et de droits communs.

« Après avoir grandi, l'enfant, puis l'adolescent handicapé est devenu adulte. Vaut-il nécessairement vivre dans un établissement collectif qui le prendra en charge dans tous les actes de la vie ? Pour certains cela peut sembler une nécessité. Pour d'autres, accéder à un domicile propre sera un enjeu majeur pour accéder à une authentique vie d'homme. » (1) ●

(1) Quentin, B. (2012). L'habitat facteur de participation sociale : « d'une intimité de coquillage à l'extériorité sans peau ». *Bulletin d'informations du CREAI Bourgogne* (323) p.10-19.

Par **Jérôme Bouts**, travailleur social, puis directeur général d'association

Les directeurs ne doivent pas être des chefs d'entreprise

JUSQU'À une époque assez récente, les directeurs d'ESMS étaient des directeurs d'ESMS. Ils ne se prenaient pas pour des chefs d'entreprise, enfin la plupart d'entre eux. D'aucuns m'opposeront aussitôt qu'une organisation associative ou de service public est une entreprise et ils auront raison du point de vue du fait qu'est une entreprise tout entier qui produit des biens ou des services.

Mais nous aurons compris aussitôt que dans le langage commun, l'entreprise est liée à la lucrativité. C'est de cette confusion possible, de ce glissement dont je souhaite parler ici. Mettons au point une chose immédiatement : je n'ai rien contre les chefs d'entreprise pas davantage qu'à l'égard des entreprises lucratives. Bien au contraire. Je les reconnais pour ce qu'elles sont : dans leur utilité sociale. Elles engagent leur argent, leur énergie, leurs compétences au service du social et c'est notamment sur l'impôt de leur chiffre d'affaires qu'est financé le travail social. En cela, leur finalité est de dégager des bénéfices pour partie salutaires à nos actions. Non décidément, je n'ai rien contre les entreprises.

Clinique versus procédures

Notre finalité à nous est de ne pas en faire des bénéfices, garantissant en cela la probité du service rendu

**Lecteurs
à vos plumes !**

**Une adresse :
red@lien-social.com**

Je n'ai rien
contre les
entreprises dont
l'impôt sur le chiffre
d'affaires finance
le travail social

aux populations les plus fragiles. Ces publics sont d'ailleurs dans leur grande majorité non solvable sur le plan financier. Nous remercions les entreprises, mais nous ne sommes décidément pas des chefs d'entreprise. Nous en avons les qualités sans conteste (rigueur de gestion et d'organisation), mais notre éthique n'est pas au même endroit. Elle est

même de ne pas faire de bénéfice à vocation

d'enrichissement personnel. Nous cumulon l'éthique qui consiste en la reconnaissance de nos salariés vis à vis de leur travail social avec celle d'une finalité qui est la dépense publique au plus près du besoin des usagers. Nous rendons compte à l'euro près des deniers publics qui nous sont confiés, les faisant passer d'une charge financière à une ressource sociétale. Nous avons compris également que le maintien du sens de notre travail prime sur la question des procédures qui, si elles peuvent gérer des volumes dans d'autres domaines, ne peuvent apaiser les singularités d'un public par définition en situation de fragilité. J'y reviendrai.

La clinique est notre fil conducteur là où la rentabilité guide l'entreprise privée libérale. Si la clinique n'est pas portée par la direction de nos organisations, alors elle disparaît inexorablement des pratiques dans les établissements et services et cela participe d'une perte de sens. Le vocable de clinique a été confisqué par les psychologues. Et ils ont eu raison de positionner leur champ sur ce versant. Si la clinique est diverse et au service de plusieurs champs, elle n'est pas compliquée à comprendre et converge vers une idée toute simple : c'est une approche des singularités, par opposition à une approche par volume ou paradigme. La clinique c'est considérer qu'un fait, un événement n'a pas la même résonance d'un individu à l'autre et que la réponse apportée doit être au plus près de chaque personne concernée. La clinique c'est l'antithèse de l'approche technocratique qui elle, met la technique et donc rapidement

la finance en alpha et oméga de l'approche ; la technologie étant censée rationaliser les coûts. On voit ici la limite des approches par trop procédurales ...

Le social ne peut être rentable

D'ailleurs, scandaleusement et récemment, l'actualité nous a confirmé que des directeurs d'Ephad n'avaient pas compris que leur matière n'était pas « entrepreneuriale », que par essence, elle ne pouvait dégager des dividendes. Ce scandale est symptomatique de dérives à l'œuvre, déjà depuis des années, dans le secteur sanitaire avec les résultats catastrophiques que l'on connaît aujourd'hui. Il est très révélateur de tendances dans notre secteur, d'autant plus inquiétantes que ce sont des responsables eux-mêmes qui sont à l'initiative de dérives technocratiques et financières, tandis que les financeurs parfois n'en demandent pas tant ! Ils se prennent alors d'autant plus pour des chefs d'entreprise qu'ils ne maîtrisent pas la dimension clinique. Ils semblent avoir assimilé que leur organisation serait non plus une ressource de société mais d'abord une charge qu'il faudrait par-dessus tout rationaliser. La logique procédurale tend alors à s'imposer au mépris de toute dimension clinique, des pratiques professionnelles de terrain et donc d'abord finalement des besoins des publics accompagnés.

Je me suis appliqué ici, pour les besoins de mon propos, à distinguer le chef d'entreprise du directeur d'ESMS. Pourtant, sur le plan managérial, rien ne devrait les distinguer vraiment. Je rejoins en cela Thomas Coutrot et Coralie Pérez qui repèrent trois dimensions qui doivent être garanties par l'encadrement : « d'abord, le sentiment d'utilité en travaillant. C'est le cas lorsque votre activité satisfait les besoins d'autres individus. Ensuite, la cohérence entre vos valeurs professionnelles et morales ... Enfin, la capacité transformatrice du travail pour l'individu : pouvoir apprendre des choses,

mettre en œuvre et développer des compétences »

(1) Notre secteur est singulièrement concerné, où le sentiment de perte de sens est prégnant et mis en avant très souvent par les professionnels. Nos auteurs, sans se référer spécifiquement à notre secteur, identifient quelques facteurs que chaque lecteur reconnaîtra, me semble-t-il, immédiatement : « ... on retrouve principalement toutes les formes de travail contemporaines qui participent à le rendre abstrait : le management par les chiffres, la multiplication des rapports d'activité, la contrainte actionnariale, les changements répétés de gouvernance ... »

(1) De ces points de vue, les impératifs de management des uns et des autres, chefs et directeurs censés garantir un sens au travail, se rejoignent ou devraient se rejoindre.

J'interviens parfois auprès d'étudiants Cafdes (2). Je commence souvent mon propos, en leur disant que s'ils sont là pour m'entendre seulement parler

de stratégie, finance, process et autres poncifs entrepreneuriaux, ils se sont trompés

d'orientation et une école de commerce me semble mieux indiquée. Il me suffit alors de décliner le sigle Cafdes

pour rappeler la spécificité sociale et médico-sociale de la fonction.

Bien sûr, qu'il va être question très sérieusement de gestion et de management, mais ces questions passeront par une clinique à garantir : en exemple, « si vous voulez être directrice, directeur d'un Ephad, vous devez être incollables sur les besoins des personnes âgées ! »

Au-delà des centres de formation, les organisations tant publiques qu'associatives doivent s'approprier ces questions et les faire vivre au quotidien. Il y va du sens d'un travail social du quotidien. ●

La
clinique est
notre fil
conducteur
là où la rentabilité
guide l'entreprise
privée libérale

(1) Extrait de « Travailler, pour qui, pourquoi ? » Article Télérama du 3-9 septembre 2022. Interview sur la base du livre des économistes Thomas Coutrot et Coralie Pérez : Redonner du sens au travail, une aspiration révolutionnaire, éd du Seuil, septembre 2022.

(2) CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention sociale.

LIEN SOCIAL
partenaire de



CAIRN.INFO
Matières à réflexion

Accédez à **150 revues**
de travail social, éducation
et psychologie



LIEN SOCIAL

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES WEB SUR
WWW.LIEN-SOCIAL.COM



**TRAVAILLEUR SOCIAL
(AS, CESF OU ÉDUCATEUR) (F/H)**
(94) CRÉTEIL & SAINT MAUR DES FOSSÉS



ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF (F/H)
(78) VIROFLAY



FORMATEUR (F/H)
RÉGION PARISIENNE



TRAVAILLEURS SOCIAUX DIPLÔMÉS (F/H)
(75) PARIS



ÉCOUTANT TÉLÉPHONIQUE DE JOUR OU DE NUIT 3919 (F/H)
(75) PARIS XIX^{ÈME}



**RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
LIÉ AU LOGEMENT (F/H)**
(33) BORDEAUX



**TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE
ET FAMILIALE (F/H)**
(69) LYON



**ASSISTANTS SOCIAUX, ÉDUCATEURS
SPÉCIALISÉS & CESF (F/H)**
(94) GENTILLY



**ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ / ASSISTANT
PERMANENT DE LIEU DE VIE (F/H)**
(82) PUYCORNET



**TRAVAILLEUR SOCIAL - AIDE SOCIALE
À L'ENFANCE (F/H)**
(47) AGEN



**DIRECTEUR DU CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE (F/H)**
(25) BESANÇON



UN DEVIS IMMÉDIAT
POUR CHAQUE
ANNONCE ENVOYÉE

EFFICACE
FACILE
ET RAPIDE!



contact [05 62 73 34 44](tel:0562733444) marie-helene.clauzel@lien-social.com

Consultez toutes les annonces sur www.lien-social.com

VOS OFFRES D'EMPLOI DANS LIEN SOCIAL

Contact : 05 62 73 34 44 | marie-helene.clauzel@lien-social.com

Le SIOAE93 de l'AVVEJ recrute pour son antenne de Bobigny :

1 ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ (F/H) en AEMO Intensive (diplôme exigé)

Rejoignez une équipe dynamique avec des projets novateurs !

Offre à consulter sur le site de l'AVVEJ
<https://www.avvej.asso.fr/offres-emploi-stage/1-educateur-specialise-h-f-diplome-exige/>

CV et lettre de motivation
à adresser à Mme la Directrice
sioae93@avvej.asso.fr



L'association Ressources recrute :

UN ÉDUCATEUR (F/H)

Temps plein - CDI - CCN66 à Juvisy-sur-Orge (91)

- Mise en œuvre d'actions collectives de prévention des conduites à risques à destination d'un public adolescent âgé de 11 à 25 ans.
 - Accompagnement éducatif autour des compétences psychosociales à l'aide d'outils de médiation.
 - Co-animation des actions collectives en binôme éducateur/intervenant pédagogique.
- Travail partenarial : co-construction des actions, groupes d'échanges et de réflexion, formation.

Adresser CV et lettre de motivation à :
prev@associationressources.org
Missions, profils détaillés sur : www.lien-social.com



www.ville-viroflay.fr

Située dans les Yvelines, à proximité de Paris (16,5 km) et en bordure des Hauts-de-Seine, Viroflay (16 300 habitants) offre à sa population un cadre verdoyant avec ses 145 hectares de forêt, un peu plus de 17 hectares d'espaces verts dont 5 de parc forestier. La ville est riche d'équipements culturels et sportifs (bibliothèque, ateliers d'arts, conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse, Union sportive multi-activités) et de nombreuses associations agissant dans le domaine des loisirs, du social, de la culture, du devoir de mémoire et contribuant à l'animation de la ville et à tisser du lien.

La Ville de Viroflay recrute

par voie statutaire, contractuelle ou selon la législation applicable aux travailleurs handicapés



COORDONNATEUR PETITE ENFANCE (h/f)

Contrat à durée déterminée de 1 an • Poste de catégorie A - Temps complet

Au sein de la direction de la Petite Enfance, vous organiserez et animerez l'ensemble de la politique relative à l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le cadre du projet global de la collectivité, en lien avec l'élue à la petite enfance et les partenaires institutionnels et/ou associatifs.

Dans ce cadre, vos missions portent sur plusieurs volets :

- Management des différentes structures de la Petite Enfance de la Ville, gestion transversale par projets et objectifs dans une démarche de qualité et de logique de coopération.
- Participation active au projet phare d'ouverture d'une structure petite enfance pour septembre 2023.
- Développement des projets en lien avec les besoins des familles viroflaysiennes et ajustement de l'offre à la demande.
- Gestion des remplacements d'agents absents dans les structures de la petite enfance de la Ville.
- Participation aux recrutements du personnel des crèches en lien avec la direction des ressources humaines.
- Coordination des activités des établissements, des dispositifs et services petite enfance.

- Suivi administratif, financier et matériel du secteur, élaboration du budget prévisionnel et suivi.
- Mise en application de la cohérence des divers équipements et des personnels de la petite enfance en prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes enfants, la place faite aux parents, la formation des personnels.
- Recensement et contrôle des besoins en matériel en lien avec la procédure d'achat public.
- Développement des politiques publiques globales en lien avec l'élue à la petite enfance et transverses auprès du personnel, des familles et institutions partenaires.
- Accompagnement du développement des compétences des agents.
- Développement des relations avec la CAF, montage de projet, établissement de tableau de bord.

Titulaire d'un diplôme supérieur de travailleur social ou niveau Master encadrement, pilotage, développement en intervention sociale, vous portez de l'intérêt pour la veille prospective (réglementation, prévisions législatives, éléments sanitaires et sociaux) et maîtrisez impérativement les outils informatiques. Force de propositions, vous savez négocier afin de rassembler des acteurs différents et être autonome dans l'organisation du travail. Diplômé, vous alliez qualités relationnelles, sens de l'écoute, capacités rédactionnelles et esprit d'analyse et de synthèse.

Permis B, nécessaire à la fonction.
Rémunération statutaire + prime de fin d'année + CNAS

Lettre de motivation et CV sont à adresser à, l'Hôtel de Ville : Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines par courriel : recrutement@ville-viroflay.fr



NUMÉRO SPÉCIAL • DÉCEMBRE 2022

Votre offre d'emploi reste visible 3 semaines au prix de 2 !

BOUCLAGE : 02/12 • PARUTION : 13/12

Livres

A PROPOS DES...

INÉGALITÉS À L'ÉCOLE

L'école qui rend fou

INTERROGER l'école sur ce qu'elle met en œuvre pour les élèves rencontrant des problèmes mentaux aurait déjà constitué un projet intéressant. Mais poser la question de sa responsabilité dans l'émergence des troubles psychiques chez les enfants passant entre ses mains est, certes un tantinet provocateur, mais éminemment réaliste. Car, en un temps où le monde de l'entreprise est sollicitée pour prévenir les risques psychosociaux induits par les conditions de travail de ses salariés, il semble légitime de le faire aussi pour les élèves. C'est ce travail d'enquête ethnographique qui y répond, proposant des réponses brutales et sans concession. Huit études de cas sont présentées, dans une diversité contre-intuitive. Si l'on suit le parcours en ITEP d'Éric ou celui d'Audrey issue d'une famille carencée et dysfonctionnelle, il était moins attendu de plonger dans les milieux favorisés et plus

particulièrement de ses « riblons » (métaphore évoquant les déchets métalliques du laminage récupéré, par les ouvriers pour en faire autre chose). Si les perdants de la compétition scolaire se retrouvent dans les établissements de relégation, ils sont aussi dans les lycées d'élite, qui pour être les anti-chambres des grandes écoles, le sont tout autant pour les cliniques psychiatriques ! La raison pour laquelle l'école est pourvoyeuse de maladies mentales tient en une réalité qui n'a fait que s'exacerber depuis le début des années 2000 : l'instruction obligatoire pour tous s'est muée en obligation de réussite pour tous, l'école de la connaissance a été remplacée par l'école de la performance et la concurrence entre lycées et entre élèves est devenue l'alpha et l'oméga de la réussite exigée. Les élèves abîmés, cabossés, fracassés qui sont rejetés par la sélection implacable menant aux filières

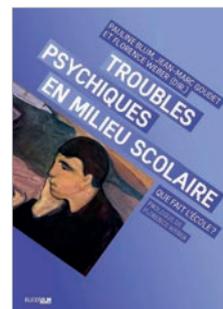
d'excellence se vivent comme des ratés, discrédités par le déshonneur d'avoir failli à la mission de succès qui leur était confiée. Les normes d'autonomie et les injonctions à la réalisation de soi ayant remplacé la critique des effets destructeurs de la compétition, les difficultés scolaires sont médicalisées, psychologisées, voire psychiatriquées, renvoyant à l'élève la totale responsabilité de son échec. Le poids du conformisme social et des normes scolaires intervenant désormais dès la maternelle, la pédopsychiatrie ne risque pas de chômer.

Jacques Trémintin

TROUBLES PSYCHIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Pauline Blum, Jean-Marc Goudet et Florence Weber (sous la direction)

Éd. Rue d'Ulm, 2022, (279 p. - 20 €)



En dessous du vernis

COMMENT expliquer le déni collectif face aux fractures de l'école que les réformes des vingt dernières années n'ont fait qu'accroître ? Les auteurs mettent en accusation l'imaginaire collectif dominant construit autour de toute une série de mythes. Que ce soit la soi-disant « méritocratie républicaine », les prétendues bonnes procédures d'orientation, la supposée égalité des chances, l'affirmation des savoirs incontestables dispensés... ces truismes servent avant tout à camoufler une substitution : le rôle de diffusion des connaissances cède le pas à la fonction de sélection et de classement destinés à la reproduction des élites. Que faudrait-il pour redonner à l'école la dimension démocratique qu'elle prétend avoir ?

D'abord, définir ses finalités : acquérir des savoirs appris par cœur et des connaissances érudites, privilégier des contenus abstraits en méprisant ceux qui sont plus concrets comme aujourd'hui ou s'équiper pour comprendre le monde et y faire face, apprendre à se battre contre autrui ou s'éveiller à des valeurs collectives. Ensuite, des programmes qui ne seraient pas les otages du jeu politicien de chaque ministre de passage. Encore, la transversalité et la cohérence de la transmission : une dizaine de disciplines autocentrées, cloisonnées et verrouillées en chasse gardée comme actuellement ou une interdisciplinarité donnant accès à un savoir cohérent et faisant sens.

J. T.



CONTRE L'ÉCOLE INJUSTE!

Philippe Champy et Roger-François Gauthier

Éd. ESF, 2022, (94 p. - 7,90 €)

Une école de classe

NOTRE système éducatif est sans nul doute le meilleur au monde. Mais pour seulement la moitié des élèves : ceux issus des classes sociales les plus aisées. Certes, il y a 80 % de réussite au BAC. Mais, si 90 % des enfants de cadres le décrochent, c'est le cas de seulement 40 % dans le milieu ouvrier. Effectivement, le nombre de sorties sèches sans diplômes a baissé de 140 000 à 90 000 depuis 2010. Mais les décrocheurs sont 5 % chez les premiers et 45 % chez les seconds. Si la massification de l'école est l'œuvre de la droite gaullienne et giscardienne, les vingt années de pouvoir de la gauche n'ont pas complété cette démocratisation quantitative par un rétablissement de l'égalité des droits. Face à ces constats implacables, l'auteur formule des propositions concrètes. Rééquilibrer les budgets : notre pays dépense 10 % de budget en moins pour l'école primaire

que ses voisins et 30 % de plus pour ses lycées. Et il consacre quarante-cinq fois plus dans le dispositif d'accompagnement après les cours des classes préparatoires que pour l'éducation prioritaire. Le changement passe donc par donner plus à ceux qui ont moins et non pas le contraire. Autre urgence, revaloriser les revenus des enseignants qui sont les moins payés de toute

l'OCDE : un professeur des écoles percevait en 1982 2,3 fois le SMIC..., et 1,2, en 2021 ! Si, dans les comparaisons internationales, ils sont parmi les plus diplômés, ils sont aussi ceux qui reçoivent le moins de formation en pédagogie. Quant au séparatisme social et scolaire qui relègue les élèves les plus en difficulté dans des ghettos et les plus doués dans des établissements d'élite, il s'oppose à une mixité qui aide les plus faibles sans mettre à mal les plus aisés. Le choix est clair : compétition et élitisme ou solidarité et coopération.

J. T.



L'ÉCOLE N'EST PAS FAITE POUR LES PAUVRES

Jean-Paul Delahaye

Éd. Le bord de l'eau, 2022, (150 p. - 14 €)

Le refus de l'école

Il y a d'abord le constat : cette pathologie invalidante en constante augmentation qui se manifeste sous forme de tristesse, de troubles du sommeil, d'attaques de panique, de poussée suicidaire, d'hyper sensibilité, de peur du regard des autres... que l'on diagnostique sous la désignation de « phobie scolaire » ou « refus scolaire anxieux ». Il y a ensuite les événements précipitants : un déménagement, une maladie, une séparation des parents, le décès d'un grand-parent, un conflit mineur avec un autre élève ou un enseignant. Encore, certaines des causes sous-jacentes potentielles : l'idéologie de la compétence, de la réussite à tout prix, de l'évaluation décisive, du rapport à la norme, des échéances scolaires. Enfin, non un guide de bonnes pratiques à adopter, mais des exemples de réponses apportées qui épousent la spécificité de chaque situation

présentée. Voilà un ouvrage qui, sans se montrer exhaustif, décrit la problématique en partant de l'expérience de terrain de deux professionnelles en prise directe avec ces publics. Plusieurs constantes émergent. Renoncer à la culpabilisation tour à tour de l'enfant, de sa famille ou des enseignants, pour à l'inverse favoriser

l'alliance thérapeutique et la confiance réciproque, la synergie et la co-construction partenariale. Respecter le rythme et la temporalité de l'élève bien différents de ceux de l'école, des parents ou des soignants. Renoncer à toute protocolisation automatique, chaque adolescent(e) se (re) construisant d'une manière à chaque fois singulière. Relativiser les notions de réussite scolaire, de progrès de la thérapie et d'effort individuel : le chemin sera simple pour les uns, compliqué pour les autres. Les quinze vignettes cliniques exposées ici viennent illustrer et concrétiser la complexité de l'accompagnement.

J. T.



REFUS SCOLAIRE ANXIEUX

Claire Rhode, Frédérique Bodiou

Éd. Chronique Sociale, 2021, (150 p. -14 €)



© VINCENT JAROUSSEAU

ROMAN-PHOTO

Les femmes de l'ombre

UNE incroyable immersion. Deux années d'enquête au plus près des professionnelles des métiers du lien. Une restitution très originale de leur vie au travail et dans l'intimité familiale sous forme de roman-photo et de dessins qui nous plongent dans le déroulé de leurs journées, souvent longues et morcelées. Valérie, cheveux rouges, grands colliers colorés, est technicienne d'intervention sociale et familiale. On la suit chez Céline, Jean-Noël et leurs cinq enfants, chez lesquels elle se rend deux demi-journées par semaine à la demande des services sociaux. Une balade avec Céline et les enfants donne l'occasion de



parler de Joan : « *il fait n'importe quoi dans sa tête, je ne sais pas ce qu'il a* », explique la mère au visage fatigué. « *Il a besoin de beaucoup d'attention, c'est ça qui lui manque* », suggère Valérie. Après la marche en forêt, échanges de livres avec la jeune Alice, jeux de société avec la famille... Un investissement qui intrigue son compagnon : il fait les trois huit en usine et comprend mal qu'une famille ait besoin d'aide.

Marie-Balise, 53 ans, mère de cinq enfants, est aide à domicile. Femme à la belle prestance, venue du Cameroun, hébergée chez une amie, elle a de très longs trajets pour rejoindre ses lieux de travail. Durant l'épidémie de Covid, elle n'a pas lâché Florenza, une dame âgée qui « n'a plus toute sa tête » chez laquelle elle va chaque jour : courses, ménage, préparation des repas, soins intimes.

L'auteur, photographe, documente également la vie d'autres professionnelles : assistante maternelle, aide-soignante, accompagnante éducative et sociale, éducatrice spécialisée, auxiliaire de vie et assistante familiale. Elles vivent dans un territoire rural et post-industriel du nord de la France et en Seine-Saint-Denis. Elles représentent une femme active sur quatre, assurent des métiers essentiels et pourtant invisibles.

Katia Rouff-Fiorenzi

CINÉMA

Bon Pasteur, (très) mauvais éducateur

MONTER les escaliers à genoux bras en croix ; avoir la tête rasée pour cause de pipi au lit ; subir des bastonnades dans les dortoirs de quarante filles ; apprendre la Bible par cœur et broder pour les gens de la ville ; se voir humiliée publiquement pour un fond de culotte douteux alors qu'« *on se lavait les cheveux tous les six mois* » ; mettre la robe jaune pour aller en cellule d'isolement ; n'être représentée par personne au tribunal... Fondée début XIX^e siècle pour accueillir les « *filles perdues* » (ou « *mauvaises filles* »), la puissante congrégation du Bon Pasteur a vraiment tout du contre-modèle éducatif. On ne peut que penser au film irlandais *The Magdalene sisters* (2002). Ici, nous sommes à Angers, Bourges, Le Puy-en-Velay...

Elles ont été mises à l'écart pour cause de précarité, d'insoumission, de non amour. Cinquante ans après, elles dévoilent la violence systémique de ces conditions d'existence, en vigueur jusqu'à la fin des années soixante-dix. Éveline, Michèle, Fabienne, Édith, Marie-Christine, racontent leur mise au ban, leur honte sociale, leur sentiment « *de n'avoir de valeur pour personne* »... Impossible de taire en même temps leur force de vie et cette sororité que les religieuses n'auront su étouffer.

L'intime est politique. « *La honte, l'enfermement, l'humiliation, la maltraitance avaient pour objectif de contrôler les corps féminins* », rappelle la cinéaste. La responsabilité partagée des religieuses du Bon Pasteur et de l'État prescripteur, est ici implacablement exposée. Cette absence de relation avec le monde adulte, ces dangereux manquements éducatifs, il s'agit aujourd'hui de raconter et de transmettre : bouleversante, cette séquence avec les petites-filles d'une maintenant vieille dame, qui soupire : « *Je me guéris... Tout doucement... Maintenant, il restera des traces...* »

Joël Plantet

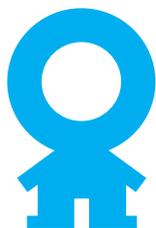


Les femmes du lien. La vraie vie des travailleuses essentielles | Vincent Jarousseau | Dessins Thierry Chavant | 224 p. | 215 x 290 | Éd. Les Arènes, 2022 | 24,90 €



© LES FILMS DE LOËL SAUVAGE

Mauvaises filles | Un film de Émérance Dubas | 71 minutes | D'après la thèse de l'historienne Véronique Blanchard « *Mauvaises filles: portraits de la déviance féminine juvénile (1945-1958)* », publiée en 2019 sous le titre *Vagabondes, voleuses, vicieuses* | **Sortie en salles le 23 novembre**



**salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile**



29 et 30 novembre
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

POUR MIEUX GRANDIR, VIVRE ET VIEILLIR CHEZ SOI

Venez, découvrez, posez vos questions.
Tous les professionnels
pour vous répondre sont au salon.
#FaitesVousAider #GagnezduTemps

Préparez votre visite.

Informations, programme et inscription :

salon-services-personne.com

Partenaires Officiels :



Partenaire Média :





FORMEZ-VOUS

À L'APPROCHE SYSTEMIQUE ET À SES APPLICATIONS

UNE EQUIPE DE FORMATEURS EXPERIMENTES VOUS ACCOMPAGNE

Plus de 30
formations
innovantes

Des outils adaptés à
votre pratique
professionnelle

Un parcours
d'inscription
simple

L'Echo Systémique est un nouvel institut de formation, créé autour d'une volonté partagée de transmettre et de diffuser les concepts et les pratiques de l'approche systémique. Nous proposons à des professionnels des formations adaptées à leurs besoins et cadres d'intervention.